

République du Niger



*Fraternité - Travail - Progrès*

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITE URBAINE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

## STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'AQUACULTURE (SNDDA 2020-2035)



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture

*Avril 2019*

# Table des matières

<a href="#">Liste des tableaux</a> .....	iv
<a href="#">Liste des photos (en couverture)</a> .....	v
<a href="#">Liste des figures</a> .....	vi
<a href="#">Acronymes et abréviations</a> .....	vii
<a href="#">Préface</a> .....	x
<a href="#">Préambule</a> .....	xii
<a href="#">Résumé exécutif</a> .....	xiv
<a href="#">1. Historique et justification de la SNDDA</a> .....	1
<a href="#">2. Contexte</a> .....	3
<a href="#">2.1. Cadre physique et socioéconomique</a> .....	3
<a href="#">2.1.1. Cadre physique</a> .....	3
<a href="#">2.1.2. Contexte socio-économique</a> .....	3
<a href="#">2.2. Aquaculture et chaînes de valeur connexes</a> .....	7
<a href="#">2.2.1. Les potentialités aquacoles du Niger</a> .....	7
<a href="#">2.2.2. Potentiel de chaînes de valeur de l'aquaculture au Niger</a> .....	9
<a href="#">2.3. Etat de la contribution de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et à l'emploi des jeunes au Niger</a> .....	9
<a href="#">2.4. Cadre politique</a> .....	11
<a href="#">2.4.1. Cadre politique régional et instruments internationaux</a> .....	11
<a href="#">2.4.2. Cadre politique national</a> .....	16
<a href="#">2.5. Synthèse des résultats de l'analyse des opportunités, des contraintes et des questions de l'aquaculture au Niger par la méthode DELPHI (Hishamunda, <i>et al.</i> 2011)</a> .....	24
<a href="#">3. Vision et mission de la SNDDA</a> .....	29
<a href="#">3.1. Vision de la SNDDA</a> .....	29
<a href="#">3.2. Mission de la SNDDA</a> .....	29
<a href="#">4. Objectifs stratégiques de la SNDDA</a> .....	29
<a href="#">5. Principes directeurs de la stratégie de la SNDDA</a> .....	29
<a href="#">6. Axes prioritaires de la SNDDA</a> .....	31
<a href="#">6.1. Cadre logique de la Stratégies Nationale de Développement Durable de l'Aquaculture</a> .....	31
<a href="#">6.2. Rôles de l'Etat et du Secteur privé</a> .....	34
<a href="#">7. Facteurs de risques</a> .....	39
<a href="#">Bibliographie</a> .....	40
<a href="#">ANNEXES</a> .....	43

<a href="#">Annexe 1 : Glossaire</a> .....	43
<a href="#">Annexe 2 : Leçons tirées de la mise en œuvre du TCP</a> .....	48
<a href="#">Annexe 3 : Questionnaire DELPHI (Hishamunda et al. 2011) adressé aux acteurs clés du secteur de la pêche et de l'aquaculture</a> .....	51
<a href="#">Annexe 4 : Détail des défis découlant du diagnostic</a> .....	57
<a href="#">Annexe 5 : Termes de référence de la consultation</a> .....	65
<a href="#">Annexe 6 : Liste des personnalités rencontrées</a> .....	66
<a href="#">Annexe 7 : Listes des participants du panel technique</a> .....	67
<a href="#">Annexe 8 : Listes des participants à l'atelier national de validation</a> .....	69

## Liste des tableaux

	Page
Tableau 1 : Répartition de la population jeune par classe d'âge et selon le sexe	4
Tableau 2 : Répartition de la population des jeunes nigériens selon les régions	5
Tableau 3 : Répartition de la population des jeunes par région selon le milieu de résidence et le genre	5
Tableau 4 : Axes prioritaires de la SNDDA	31
Tableau 5. Partenaires potentiels pouvant accompagner la mise en œuvre de la SNDDA	34
Tableau 6. Répartition globale des rôles de l'Etat et du Secteur privé	36
Tableau 7 : Les détails des défis découlant du diagnostic	57

## Liste des photos (en couverture)

Couverture en haut à gauche	Production de silure sur la ferme de El Hadj Idi Kalla Région de Maradi
Couverture en haut à droite	Tilapias produits sur la ferme de Boubacar Zourkaleini à Saga (Niamey)
Couverture en bas	Ecloserie de la Station d'alevinage de Sébéri (Kollo/Tillabéri)

## Liste des figures

	Page
Figure 1 : Carte du réseau hydrographique du Niger	7
Figure 2 : Carte des systèmes aquifères du Niger	8

## Acronymes et abréviations

3A	Alevins, Aliments, Appui technique
ABN	Autorité du Bassin du Niger
ADAN	Actions pour le Développement de l'Aquaculture au Niger
ADA	Association des Aquaculteurs du Niger
AHA	Aménagements Hydro-Agricoles
AIC	Alliance Ouest-Africaine pour l'Agriculture intelligente face au climat
ANPAC	Agence Nigérienne de Promotion de l'Aquaculture Commerciale
APCA	Agence de Promotion du Conseil Agricole
ASTF	Fonds Fiduciaire de Solidarité Africain
AVRPN	Association des Vendeurs et revendeurs de poisson du Niger
BAGRI	Banque Agricole du Niger
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CCPR	Code de Conduite pour une Pêche Responsable
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CFA	Franc de la Communauté financière africaine
CILSS	Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CIO	Comité Interministériel d'Orientation
CIPMEN	Centre Incubateur des Petites et Moyennes Entreprises du Niger
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNCA	Caisse Nationale de Crédit Agricole
COEDED	Convergence des Efforts pour un Développement Durable
COFO	Commission Foncière
COP 21	21e Conférence des parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CPP	Cadre de Programmation par Pays
COS/CA	Comité d'Orientation Stratégique du Conseil Agricole
CPS	Centre de Prestation de Services
CRA	Chambre Régionale Agricole
CTR	Comité Technique Régional
DAC/POR	Direction de l'Action Coopérative et de Promotion des Organismes Ruraux
DEP	Direction des Etudes et de la Programmation
DGI	Direction Générale des Impôts
DPA	Direction de la Pêche et de l'Aquaculture
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
ECOWAP	Politique Agricole de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
EDSN-MICS	Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples au Niger
EIE	Etudes d'Impacts sur l'Environnement
FAFPA	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIRCA	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole
FIRST	Impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience, durabilité et transformation
FISAN	Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
FNGPN	Fédération Nationale des Groupements des Pêcheurs du Niger
FNAP	Fédération Nationale des Acteurs de la Pisciculture du Niger
GCP	Gouvernement Cooperation Programme
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GSC	Groupement de Service Conseil
HC3N	Haut-Commissariat à l'Initiative 3N

ha	Hectare
I3N	Initiative « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
IF	Institution Financière
IGNN	Institut Géographique National du Niger
INRAN	Institut National des Recherches Agronomiques du Niger
INS	Institut National de la Statistique
IPDR	Institut Pratique de Développement Rural
JO	Journal Officiel
km <sup>2</sup>	Kilomètre carré
LTO	Lead Technical Officer
m <sup>3</sup>	Mètre cube
MAG/EL	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
ME	Maison de l'Entreprise du Niger
MESUDD	Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
MP	Mobilizing Program
MUL	Multilatéral
MUSE	Multiple Usage des Service de l'Eau
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NER	Niger
NIE	Notice d'Impacts sur l'Environnement
NIG/025	Programme d'appui au développement Agricole durable dans la région de Dosso
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non gouvernementale
OS	Objectif Stratégique
OP	Organisation de Producteurs
P2RS	Programme Régional de Renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel
PAN-LCD/GRN	Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles
PASEC	Programme d'Appui à l'Agriculture Sensible aux risques Climatiques
PAU	Politique Agricole de l'Union
PADAD	Programme d'Appui au Développement Agricole durable dans la région de Dosso
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PDR	Plan de Développement Régional
PEJIP	Projet Emploi des Jeunes et Inclusion Productive
PEPA	Projets Economiques et Plans d'Affaires
PGSJ	Programme de Gestion du Secteur de la Jeunesse
PIB	Produit Intérieur Brut
PISA	Programme Petite Irrigation et Sécurité Alimentaire
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNEDD	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PNGRN	Programme National de Gestion des Ressources Naturelles
PNIASAN	Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNLCD	Plan National de Lutte Contre la Désertification
PNIA	Plan national d'investissement agricole
PNJ	Politique Nationale de la Jeunesse
PIP	Programmes d'Investissements Prioritaires
PPAAO	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
PPIEJ	Programme de Promotion de l'Insertion Economique des Jeunes
PPJD	Programme de Participation des Jeunes au Développement
PRADEL	Programme d'Appui au Développement de l'Elevage

PRIA	Programme régional d'investissement agricole
PRIASAN	Plan Régional d'Investissement Agricole, de Sécurité alimentaire et nutritionnelle
PRODAF	Programme de Développement de l'Agriculture Familiale
PRSA	Programme de Renforcement des Services d'Appui à l'Agriculture
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAF	Bureau Régional pour l'Afrique de la FAO
RECA	Réseau des Chambres d'Agriculture
RENOPI	Réseau Nigérien des Organisations Professionnelles pour l'Irrigation
RGP/H	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAHFI-SA	Société Sahélienne de Financement
SAN/DA/D	Stratégie de Sécurité Alimentaire / Nutritionnelle et de Développement Agricole Durables
SAN	Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SDPA	Schéma Directeur de la Pêche et de l'Aquaculture
SDR	Stratégie de développement rural
SEPO	Succès Echechs Potentialités Opportunités
SFD	Système Financier Décentralisé
SHAVES	Système Horti-Aquacole de Valorisation des Eaux Souterraines
SIFA	Sites Intégrés de Formation Agricole
SIG	Système d'Information Géographique
SNCA	Système National de Conseil Agricole
SNDDA	Stratégie Nationale pour le Développement Durable de l'Aquaculture
SNFI	Stratégie Nationale de Finance Inclusive
SNRA	Système National de la Recherche Agronomique
SPO	Sous-Programmes Opérationnels de l'I3N
SRP	Service Régional de Pêche
T&V	Training and Visit
TCP	Programme de Coopération Technique
TEC	Tarif Extérieur Commun
TICs	Technologies de l'Information et de la Communication
vs	Versus
UA	Union Africaine
UEMOA	Union économique Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

## Préface

---

Le Niger est un vaste pays enclavé mais riche de ses ressources naturelles. L'économie du pays est essentiellement basée sur le secteur primaire notamment l'Agriculture et l'élevage (40% du PIB), dont dépend plus de 80 % de la population. Mais ces derniers sont fortement affectés suite aux sécheresses récurrentes, aux changements climatiques, à la désertification, la pression démographique, avec un taux d'accroissement de 3,9%, et le niveau élevé de pauvreté des populations. Ces facteurs, accélèrent la dégradation des ressources naturelles en général et les ressources aquacoles en particulier. Ils exposent ainsi les populations à l'insécurité alimentaire et à la migration des milliers de jeunes vers d'autres destinations. Pour inverser cette tendance et contribuer à l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable 2 « Faim Zéro », l'aquaculture pourrait constituer une des opportunités.

En effet, le Niger, compte environ 410 000 ha de plans et cours d'eau constitué du fleuve Niger qui traverse le pays sur 550 km dans les régions de Tillabéry, Niamey et Dosso, la partie nigérienne du Lac Tchad, la Komadougou Yobé, un millier de mares et des retenues artificielles, pouvant permettre le développement de l'Aquaculture,

La mise en valeur de ces ressources permettrait de contribuer à la création d'emplois et de revenus au Niger. Ainsi, pour mettre en valeur ses potentialités halieutiques, le Niger a élaboré depuis en 2007 une stratégie nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture et un sous-programme pêche et aquaculture. Cette Stratégie qui n'a pas connu une mise en œuvre effective est d'ailleurs devenue caduque au regard des grands défis et enjeux du moment qui sont le changement climatique, la démographie et la sécurité.

C'est tenant compte de ces défis et de leur impact sur l'environnement et l'économie du Niger que, le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable a adressé une requête de financement à la FAO le 30 mai 2017 pour l'élaboration d'une stratégie Nationale de Développement Durable de l'Aquaculture (SNDDA 2020-2035) et son Plan d'Actions (2020-2024). L'élaboration de ces deux documents est l'ultime activité du projet TCP/NER/3602 à travers laquelle la FAO accompagne le Niger depuis 2016 pour la promotion de l'aquaculture commerciale à travers l'approche « fermier à fermier » dans les régions de Niamey, Tillabéry, Dosso et Maradi.

La Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Aquaculture au Niger se fonde sur la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035) et l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » et s'inscrit parfaitement dans la Politique Nationale de l'Environnement pour un développement durable et le Plan de Développement Economique et social PDES 2017-2021. Elle s'aligne par ailleurs, sur la Politique Agricole de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) et celle de la pêche et de l'aquaculture de la CEDEAO.

La vision de développement de l'aquaculture au Niger découle de celle de l'I3N et se fonde sur les réalités actuelles et les perspectives de développement durable de l'économie nationale. La SNDDA se base sur la promotion de l'aquaculture commerciale avec pour vision « Un sous-secteur aquacole durable et compétitif, qui contribue de mieux en mieux à

la souveraineté alimentaire et nutritionnelle et à la création d'emplois décents pour les jeunes nigériens à l'horizon 2035 ».

Le plan d'action de la SNDDA propose des programmes et projets prioritaires pour la mise en œuvre de cette stratégie. Ce travail réalisé en un temps record par des consultants internationaux et nationaux sous la supervision des cadres de la Direction de la Pêche et de l'Aquaculture a bénéficié d'une large consultation des principaux acteurs de l'aquaculture (chercheurs de l'INRAN et de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, Pisciculteurs professionnels, mareyeurs, spécialistes de la Pêche et de l'Aquaculture des services d'encadrement) et de l'enrichissement par divers experts au cours d'un atelier de validation.

Pour terminer, je voudrais réitérer aux noms du Président de la République, Chef de l'Etat, **S.E. ELh ISSOUFOU MAHAMADOU**, du Premier Ministre, Chef du gouvernement **SE Monsieur Brigi Rafini** mes sincères remerciements et reconnaissance aux Partenaires Techniques et Financiers, pour leurs soutiens multiformes aux efforts du Niger en vue de la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels et de développement de nos laborieuses populations.

J'adresse tout particulièrement mes remerciements à la FAO qui a financé l'élaboration de ces deux documents stratégiques pour le Niger.

Enfin, j'invite les Partenaires Techniques et Financiers à poursuivre leurs appuis à notre pays pour la mise en œuvre de la stratégie Nationale de Développement Durable de l'Aquaculture (SNDDA 2020-2035) et son Plan d'Actions (2020-2024).

**Son Excellence Monsieur ALMOUSTAPHA GARBA**  
**Ministre de l'Environnement,**  
**de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable**

## Préambule

Ce document a été produit pour donner suite à une requête de l'Etat du Niger auprès de la FAO afin de l'assister pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Aquaculture 2020-2035 (SNDDA), et d'un plan d'actions de cinq ans (2020-2024).

Le travail s'est ainsi inscrit comme ultime activité du projet TCP/NER/3602 par lequel la FAO accompagne depuis 2016 le Niger pour la promotion de l'aquaculture commerciale à travers l'approche « fermier à fermier ».

Le consultant international commis a travaillé sous la supervision de la représentation de la FAO au Niger, de M. Martinus Van der Knaap, LTO du projet et du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable. Il a bénéficié de la collaboration directe du point focal du projet TCP/NER/3602, de deux consultants nationaux (un spécialiste en aquaculture générale et un spécialiste en emploi des jeunes dans le secteur agricole) et d'un deuxième consultant international spécialiste en planification aquacole.

Les consultants nationaux ont investigué et rapporté respectivement sur (1) le contexte, les politiques et les processus en matière d'aquaculture au Niger et (2) le contexte et les perspectives d'emplois des jeunes dans l'aquaculture. Un troisième consultant national SIG a fait défaut au dernier moment. Le deuxième consultant international a été chargé de l'élaboration du plan d'action et des programmes et projets prioritaires pour la mise en œuvre de la stratégie. Le rapport du deuxième consultant international est produit séparément.

En plus de l'exploitation des livrables des consultants nationaux, l'élaboration de la stratégie a consisté à :

(1) exploiter des documents divers relatant les cadres physiques et socioéconomiques relatifs à l'aquaculture, le conseil et le financement agricoles, la situation de l'alimentation et de la nutrition et celle relative aux emplois agricoles des jeunes au Niger. Egalement, la

documentation sur la situation nationale et les processus nationaux et sous-régionaux de la planification de l'Agriculture a été consultée ;

(2) exploiter le feed-back d'un questionnaire qui a recueilli les contributions des acteurs clés du secteur de l'aquaculture pour l'identification des défis du développement de l'aquaculture au Niger et la planification de la stratégie ;

(3) avoir des entretiens avec des aqua-businessmen dans leurs fermes ;

(4) tirer profit d'exposés-débats successifs présentés par des experts du Système National du Conseil Agricole (SNCA), du Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) et de l'Office National des Aménagements Hydroagricoles (ONAH) sur les dispositifs stratégiques en matière de conseil agricole, de financement agricole et d'aménagements hydroagricoles respectivement ;

(5) soumettre à un panel technique, des propositions de déclaration de vision, de mission, de formulation d'objectifs stratégiques et d'axes prioritaires. Ce panel a réuni 15 experts représentant des services publics, des Organisations de Producteurs(OP) du secteur halieutique et aquacole et de la Recherche. Il a consacré une séance de travail en atelier pour amender le cadre logique de la stratégie proposée et pour définir des rôles Etat et du Secteur privé.

Le draft de la SNDDA, résultant de ce processus, a été soumis à la validation technique d'un atelier national qui a réuni 84 participants représentant de l'Etat, de la société civile, des organisations de producteurs et de commerçants des produits aquacoles et halieutiques.

La présente version intègre les apports et amendements de cet atelier et est appelée à être soumise au processus de son adoption par les hautes autorités gouvernementales.

## Résumé exécutif

Aussi bien les Objectifs de Développement Durables(ODD) au niveau des nations Unies, le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) du NEPAD au niveau continental, que la Politique agricole de la CEDEAO (Ecowap 25), sont entre autres traductions des efforts à tous les niveaux pour une Agriculture durable aux fins d'un développement durable. Spécifiquement, un processus de formulation d'une stratégie régionale sectorielle de pêche et d'aquaculture avance au niveau de la CEDEAO avec l'accompagnement de la FAO.

Au Niger, un dispositif de planification dense et cohérent des secteurs de l'Agriculture, de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle, de la Jeunesse et de l'emploi est en place. Mieux, le dispositif et les procédures de mobilisation des ressources et un système de conseil agricole se mettent en place. Il ne reste plus que la planification spécifique d'une stratégie actualisée de développement durable de l'aquaculture pour que ce sous-secteur concoure de manière optimale à la réalisation des résultats attendus de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035.

En effet, le pays dispose d'énormes potentialités d'aquaculture qui croissent davantage avec les aménagements hydro-agricoles (Barrage de Kandadji) et le développement des technologies aquacoles innovantes (systèmes aquaponiques, systèmes horti-aquacoles de valorisation des eaux souterraines, etc.) qui permettent la production aquacole commerciale, même en pleine zone saharienne sans eaux de surface.

Il est acquis dans l'esprit des acteurs nigériens concernés, que l'aquaculture commerciale comprise comme celle orientée vers le marché et les chaînes de valeurs relatives, lorsqu'elles s'épanouissent,

- (1) contribuent avec pertinence à la sécurité alimentaire et surtout nutritionnelle, directement par la production d'aliments et indirectement par des emplois pourvoyeurs de revenus permettant d'acheter des aliments ;
- (2) génèrent des revenus pour l'Etat via des taxes et des impôts payés,
- (3) contribuent à la balance commerciale (réductions des importations et/ou accroissement des exportations) ;
- (4) sont financièrement viables indépendamment des fonds publics ;

(5) aident au développement de l'aquaculture non commerciale (rurale, familiale, de subsistance, etc.) ;

(6) génèrent d'autres externalités positives telles que des infrastructures, le développement local et la réduction de l'exode rural ;

(7) stimulent la recherche scientifique et le développement technologique.

Le Niger, qui a bénéficié de la FAO à travers les programmes TCP/NER/3502 et TCP/NER/3602 d'un accompagnement pour initier la promotion de l'aquaculture commerciale a pu apprécier davantage sa pertinence et aussi accru ses capacités en la matière.

La présente consultation a de façon participative et inclusive analysé les succès, les échecs, les potentialités et les opportunités pour identifier les défis à relever, puis a déterminé les options stratégiques pour promouvoir effectivement l'aquaculture commerciale au Niger.

La Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Aquaculture au Niger (SNDDA) se fonde sur la SDDCI Niger 2035 et l'Initiative 3N et concorde avec les autres documents de planification sectorielle. Elle s'aligne par ailleurs, à l'ECOWAP 25 et prend en compte le processus de planification sectorielle régionale de pêche et d'aquaculture de la CEDEAO.

Elle se base sur la promotion de l'aquaculture commerciale avec pour vision « **Un sous-secteur aquacole durable et compétitif, qui contribue de mieux en mieux à la souveraineté alimentaire et nutritionnelle et à la création d'emplois décents pour les jeunes nigériens à l'horizon 2035** ».

La mission est alors de « **Créer des environnements et des contextes favorables à une aquaculture productive, durable, compétitive et génératrice d'emplois décents pour les jeunes nigériens** ».

Les Objectifs stratégiques et leurs axes prioritaires qui en dérivent sont les suivants.

**Objectif stratégique 1** : Assurer les conditions juridiques, réglementaires, institutionnelles et fiscales attractives pour des investissements nationaux et étrangers dans l'aquaculture commerciale et les chaînes de valeur relatives au Niger.

Les axes prioritaires de cet objectif sont :

- 1) Création de conditions juridiques et réglementaires attractives ;
- 2) Création de conditions institutionnelles et administratives améliorées ;
- 3) Promotion d'instruments financiers et de crédits pour l'aquaculture commerciale ;

4) Mobilisation des financements et développement des partenariats.

**Objectif stratégique 2 :** Renforcer les facteurs physiques et organisationnels des productions aquacoles.

Les axes prioritaires de cet objectif sont :

- 1) Renforcement des facteurs physiques de production ;
- 2) Amélioration de la capacité de résilience et d'adaptation au changement climatique ;
- 3) Amélioration de la coopération régionale à l'égard des écosystèmes partagés ;
- 4) Accessibilité et sécurisation des ressources terres et eaux pour l'aquaculture,
- 5) Disponibilité et accessibilité des aliments pour poissons de qualité ;
- 6) Disponibilité et accessibilité des semences de qualité.

**Objectif stratégique 3 :** Promouvoir les chaînes de valeurs du poisson d'aquaculture

Les axes prioritaires de cet objectif sont :

- 1) Organisation des chaînes de valeur du poisson d'aquaculture ;
- 2) Promotion des chaînes de valeur du poisson d'aquaculture.

**Objectif stratégique 4 :** Développer le capital humain dans l'aquaculture et ses chaînes de valeur.

Les axes prioritaires de cet objectif sont :

- 1) Renforcement des capacités des acteurs de l'aquaculture et des chaînes de valeur relatives ;
- 2) Renforcement de l'accompagnement de la recherche, du développement et des innovations dans l'aquaculture.

Un Plan d'actions comportant des programmes et des projets prioritaires est élaboré pour mettre en œuvre cette stratégie.

## 1. Historique et justification de la SNDDA

À la suite d'une première assistance technique de la FAO (TCP/NER/3502) pour promouvoir la pisciculture semi-intensive et intensive à travers l'approche « fermier à fermier », le TCP/NER/3602 a été conclu pour promouvoir l'aquaculture commerciale à travers l'approche « fermier à fermier » au Niger.

Le TCP/NER/3502 s'est déroulé de décembre 2015 à mars 2017. Il a eu pour résultats majeurs un état des lieux qualitatif et quantitatif mieux connu et des perspectives mieux définies de l'aquaculture dans 4 régions à potentiel aquacole que sont Niamey, Dosso, Tillabéri et Maradi. Ainsi on peut retenir que :

- (1) des initiatives endogènes privées d'aquaculture commerciale émergent et ont besoin d'accompagnement pour une évolution durable ;
- (2) des techniques de production innovantes en l'occurrence des bassins en béton et des bassins plastifiés en plus des étangs conventionnels sont utilisés avec toutefois des besoins d'amélioration ;
- (3) trois espèces de poisson en l'occurrence (*Oreochromis niloticus* communément appelée tilapia ou carpe, *Clarias gariepinus* et *Heterobranchus bidorsalis*) sont élevées ;
- (4) les besoins des producteurs aquacoles sont mieux appréhendés, notamment la pertinence de l'approche « fermier à fermier ».

Ces acquis ont conduit logiquement à la formulation du deuxième TCP en réponse aux perspectives pour promouvoir l'aquaculture commerciale à travers l'approche « fermier à fermier ». Il s'est agi pour ce programme (TCP/NER/3602) qui s'est déroulé de décembre 2016 à mars 2019, d'élever les contraintes majeures au développement de l'aquaculture que sont la disponibilité de semences de qualité, la disponibilité d'aliment de qualité pour les poissons et le renforcement des capacités des acteurs pour l'aquaculture commerciale.

Le résultat principal acquis de la mise en œuvre de ce TCP est sans conteste la confirmation de la pertinence de l'aquaculture commerciale à contribuer aux atteintes des objectifs de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035 et la nécessité de la planifier dans un cadre sectoriel et spécifique. C'est pour ce faire que la FAO a soutenu et accompagné l'Etat nigérien pour l'élaboration d'une stratégie de

développement de l'aquaculture. Cet accompagnement s'est inscrit comme ultime activité du TCP/NER/3602 qui s'est achevé le 31 mars 2019.

En effet, la Stratégie de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (SDPA) adoptée depuis 2007 s'avère peu appliquée et dans tous les cas, à nos jours, en déphasage face aux nouveaux grands défis du développement durable tels que le changement climatique et les ODD.

## 2. Contexte

### 2.1. Cadre physique et socioéconomique

#### 2.1.1. Cadre physique

Le Niger est un pays sahélien qui couvre une superficie de 1 267 000 km<sup>2</sup> dont 11 millions d'hectares de terres irrigables pour une population de 17 129 076 d'habitants (RGP/H 2012). Le climat est soudano-sahélien et sahélien dans la bande Sud et saharien dans la partie Nord du pays. La pluviométrie est caractérisée par une très grande variabilité temporelle et spatiale ainsi qu'une tendance à l'aridification perceptible à travers un glissement des isohyètes vers le sud. Les effets des changements climatiques sont perceptibles ces dernières années avec de très fortes pluies en des temps très courts. Cet état de fait provoque souvent des dommages considérables sur les habitations, les routes et surtout sur les infrastructures des productions agro-sylvo-pastorales, halieutiques et aquacoles du pays.

L'économie du Niger repose essentiellement sur le secteur rural qui contribue à plus de 45% au PIB et offre de l'emploi à plus de 34% de la population. Le sous-secteur halieutique avec un potentiel d'environ 410 000 hectares de plans et cours d'eau constituées notamment : du fleuve Niger et ses affluents, du Lac Tchad, de la KomadougouYobé, des vallées fossiles (dallols Bosso et Foga, les Goulbis, les Koramas), les ressources en eaux de l'Irahzer, les mares permanentes et semi permanentes, ainsi que les plans d'eau artificiels. Ces plans d'eau sont suffisamment riches et renferment des nombreuses espèces de poissons (98 espèces de poissons dans la partie nigérienne du fleuve Niger). La pêche depuis toujours et l'aquaculture de plus en plus contribuent pour une bonne part à la création d'emplois et de revenus.

#### 2.1.2. Contexte socio-économique

La population nigérienne est très jeune. L'Institut National de la Statistique (INS) dans son rapport de 2013 révèle que plus de la moitié de cette population est âgée de moins de 15 ans (51,57 %), les jeunes de moins de 25 ans constituent 68,88% de la population totale du pays soit plus de deux nigériens sur trois. On note que 17,31% des nigériens sont dans la tranche d'âge de 15 à 24 ans. Enfin, 29,24% de la population totale nigérienne est constituée de jeunes situés entre 15 et 34 ans soit 5 207 333 de jeunes.

Considérant cette proportion de la population jeune selon le genre, on note la prédominance relative des filles (52,53%) par rapport aux garçons (47,47%). Le tableau suivant donne la répartition de la population jeune par classe d'âge et selon le sexe.

Tableau 1 : répartition de la population jeune par classe d'âge et selon le sexe

Classes d'âge	Masculins	Proportions relatives	Féminins	Proportions relatives	Totaux
15 - 19 ans	837 649	48,93%	874 212	51,07%	1 711 861
20 - 24 ans	652 981	47,64%	717 750	52,36%	1 370 731
25 - 29 ans	536 594	45,76%	636 014	54,24%	1 172 608
30 - 34 ans	444 623	46,70%	507 510	53,30%	952 133
<b>Totaux</b>	<b>2471847</b>	<b>47,47%</b>	<b>2 735 486</b>	<b>52,53%</b>	<b>5 207 333</b>

Source : INS, *le Niger en Chiffres 2014*

Sur la base du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H 2012), la population nigérienne est estimée à 17.138.707. Elle est à prédominance rurale. Selon EDSN-MICS IV (2012), un peu plus de huit femmes sur dix (81 %) et un peu plus de sept hommes sur dix (74 %) vivent en milieu rural. Cette population rurale qui représente 73,3% de la population totale est principalement composée d'agriculteurs et d'éleveurs.

Le taux de croissance annuel moyen de la population est extrêmement élevé (3.9% pour la période 2001-2012). Ainsi considérée, la population du Niger passerait à plus de 24,2 millions en 2021.

La répartition de la population nigérienne selon le sexe fait ressortir une légère prédominance des femmes (50,29%) par rapport aux hommes (49,71%), d'où la nécessité de considérer l'Approche Genre dans toute démarche de développement ainsi que dans les questions de l'emploi des jeunes.

La répartition de la population des jeunes nigériens montre des disparités importantes entre les régions. La région de Zinder vient en tête avec 20,7% des jeunes nigériens suivi respectivement de Tahoua (18,6%), Maradi (18,5%). Environ 6 nigériens sur 10 se retrouvent dans ces régions.

A l'exception de la région de Zinder où la parité est réalisée entre les jeunes filles et les jeunes hommes, partout ailleurs, les jeunes filles représentent la frange la plus importante de la population des jeunes. Le Tableau suivant montre la répartition (%) de la population des jeunes nigériens selon les régions

Tableau 2 : Répartition (%) de la population des jeunes nigériens selon les régions

Régions	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Niamey
Poids	3,1%	3,3%	12,2%	18,5%	18,6%	16,1%	20,7%	7,6%

Source : INS, le Niger en Chiffres 2014

Le tableau suivant montre la répartition (%) de la population des jeunes par région selon le milieu de résidence et le genre.

Tableau 3 : Répartition (%) de la population des jeunes par région selon le milieu de résidence et le genre

REGIONS	MILIEU DE RESIDENCE		SEXE		ENSEMBLE
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	
Agadez	50,2	49,8	48,9	51,1	3,1
Diffa	17,4	82,6	47,9	52,1	3,3
Dosso	10,6	89,4	48,3	51,7	12,2
Maradi	15,1	84,9	46,9	53,1	18,5
Tahoua	10,7	89,3	45,3	54,7	18,6
Tillabéri	7,2	92,8	47,8	52,2	16,1
Zinder	12,9	87,1	50,0	50,0	20,7
Niamey	96,1	3,9	49,1	50,9	7,6
Ensemble	<b>19,3</b>	<b>80,7</b>	<b>47,47</b>	<b>52,53</b>	<b>100,0</b>

Source : INS (2014) : le Niger en Chiffre 2014

Les jeunes nigériens sont majoritairement ruraux (80,7%). Seuls 19,3% de cette population vivent en milieu urbain. Le caractère rural de cette population est observé quelle que soit la région sauf pour la région d'Agadez où un peu plus de la moitié des jeunes (50,2%) vit en milieu urbain. En effet, un peu plus de 4 jeunes sur 5 vivent en milieu rural dans les régions

de Diffa (82,6%) et de Maradi (84,9%) et environ 9 jeunes sur 10 pour les régions de Tillabéri, de Dosso, de Tahoua et de Zinder.

Peu instruits dans un système éducatif formel, les nigériens particulièrement ceux du milieu rural peuvent difficilement prétendre à des emplois ou à des activités économiques autres que ceux qu'offrent l'Agriculture et l'artisanat.

L'économie informelle est constituée par 5000 entreprises recensées sur toute l'étendue du territoire ; 75% de ces entreprises occupent 4 à 5 employés.

Les services publics et parapublics occupent plus ou moins 120 000 travailleurs situant ainsi le gouvernement comme le principal employeur du pays. Avec l'arrêt des recrutements et les départs à la retraite, cet effectif a tendance à diminuer chaque année.

La Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) souligne que le taux de chômage au Niger s'élève officiellement à environ 16% (2015). Il est plus important dans les centres urbains (19,4%) que dans les zones rurales (15,2%). Les femmes sont plus touchées par le chômage avec un taux de 25% contre près de 12% pour les hommes. Les tranches d'âge de 15-29 ans enregistrent les taux les plus élevés (24%).

Les personnes les plus exposées au chômage sont celles justifiant d'un niveau d'instruction relativement faible. Par ailleurs, la population des enfants travailleurs atteint plus de 15% de la population active. Cette situation est en partie expliquée par la pauvreté des ménages, compromettant ainsi les conditions d'éducation des enfants. A terme cela se traduit par la baisse de la qualité de la main d'œuvre entraînant ainsi un cercle vicieux de la pauvreté.

Le taux de sous-emploi est très élevé. Il est de 34,62% dont 38,33% pour les femmes et 32,93% pour les hommes. Le sous-emploi concerne principalement les populations rurales (86,3%) en raison du caractère saisonnier de l'activité agricole.

L'analyse de la situation des emplois montre une inadéquation structurelle entre la demande et l'offre d'emplois en raison de la forte croissance démographique que le pays connaît d'une part et d'autre part de la déficience structurelle de l'offre liée au caractère archaïque des techniques de production en particulier dans le secteur rural, l'état embryonnaire du secteur secondaire et la désorganisation du secteur informel.

## 2.2. Aquaculture et chaînes de valeur connexes

### 2.2.1. Les potentialités aquacoles du Niger

#### 2.2.1.1 *Eaux de surface*

Le réseau hydrographique national est subdivisé en deux grands ensembles :

- le bassin du fleuve Niger qui couvre la partie occidentale du pays et est composé du fleuve Niger, de ses affluents de la rive droite et de la rive gauche et des cours d'eau intérieurs.
- le bassin du Lac Tchad couvrant la partie orientale du pays. Il comprend : (i) la Komadougou Yobé qui constitue la frontière entre le Niger et le Nigeria avant de se jeter dans le lac Tchad, (ii) les Koramas et (iii) le Lac Tchad.

Les eaux de surface (fleuves, rivières, ruisseaux, mares, koris, lacs...) représentent 30 milliards de m<sup>3</sup> par an dont moins de 1 % est exploité. Le territoire nigérien compte par ailleurs plus de 1064 mares, parmi lesquelles 275 sont permanentes. Ces ressources en eau participent de façon importante à l'alimentation des populations et du bétail, ainsi qu'à la production agricole et présentent des facilités d'aménagements aquacoles. En effet, le potentiel d'irrigation global du pays est d'environ 270.000 ha, parmi lesquels seuls 78.000 ha sont irrigués en maîtrise de l'eau dont 13.000 ha en maîtrise totale et 65.000 ha en maîtrise partielle. L'ensemble des aménagements disposent généralement des zones peu favorables aux cultures végétales mais exploitables à des fins aquacoles.

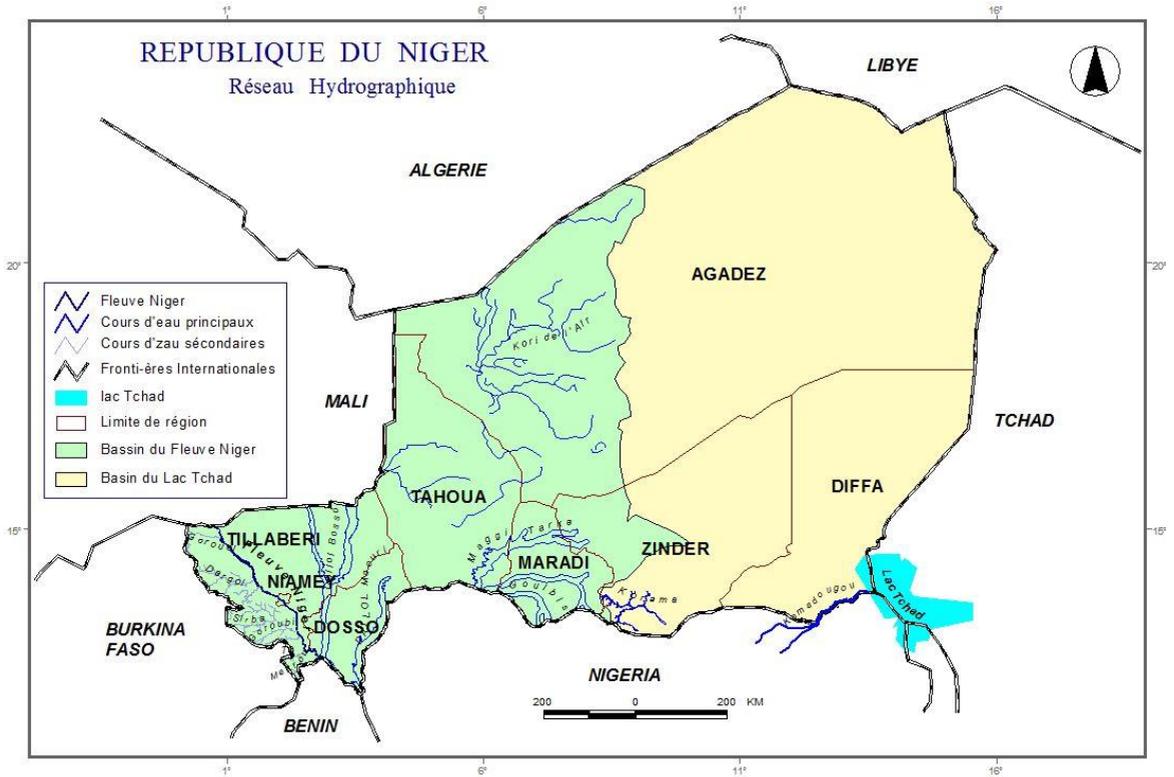


Figure 1 : Carte du réseau hydrographique du Niger (Source IGNN)

### 2.2.1.2. Eaux souterraines

Le Niger dispose d'importantes ressources en eaux souterraines réparties dans des formations géologiques dont les âges vont du Précambrien au Quaternaire récent et constituant plusieurs systèmes aquifères dont :

- les aquifères discontinus du socle du Précambrien et de l'Infracambrien ;
- les aquifères multicouches et monocouches à nappes captives, semi-captives ou libres des bassins sédimentaires des Iullemeden à l'Ouest et du Lac Tchad à l'Est ;

Les ressources en eau souterraines sont constituées par des ressources renouvelables (alluviales, aquifères du quaternaire et du Continental terminal) et des ressources non renouvelables. Les ressources en eau renouvelables représentent 2,5 milliards de m<sup>3</sup> (dont moins de 20 % sont exploitées). Les ressources non renouvelables sont évaluées à 2 000 milliards de m<sup>3</sup>, quasiment inexploitées. Elles commencent à l'être à la suite de l'exploitation minière et pétrolière.

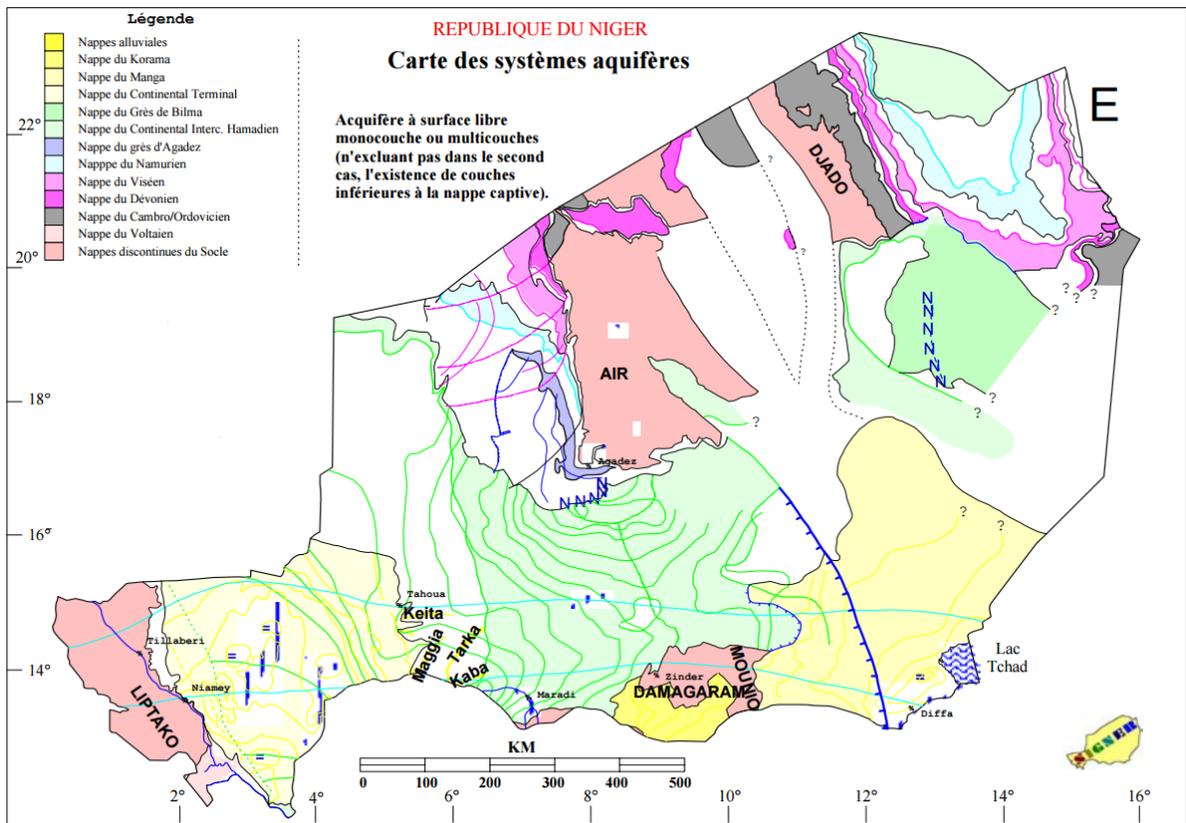


Figure 2 : Carte des systèmes aquifères du Niger (Source, IGNN)

Les eaux souterraines présentent un énorme potentiel d'aquaculture par les techniques innovantes intensives (systèmes aquaponiques, systèmes horti-aquacoles de valorisation des eaux souterraines, etc.)

#### 2.2.2. Potentiel de chaînes de valeur de l'aquaculture au Niger

L'analyse de la filière poisson révèle que les importantes potentialités aquacoles sont encore sous-exploitées. En effet, le poisson de capture fait encore l'essentiel de la filière. Elle se caractérise par une multitude d'acteurs directs qui l'animent (producteurs, fournisseurs d'intrants, commerçants, mareyeurs, transporteurs/distributeurs, intermédiaires, etc...). A ces acteurs directs s'ajoutent des acteurs indirects (Etat, PTF, ADA, Secteur privé, OP, Institutions de recherche et de formation, etc.).

L'aquaculture offre d'énormes opportunités d'emploi pour les jeunes (hommes et femmes). La présence des jeunes est constatée au niveau de tous les segments des chaînes de valeur aquacoles. Selon les témoignages de certains acteurs de la filière, les jeunes manifestent un vif intérêt et un engouement pour les activités aquacoles. Ils sont généralement employés

dans les fermes de production. Sur une vingtaine d'entreprises aquacoles installées en périphérie de la ville de Niamey, on dénombre quelques jeunes qui sont chef d'entreprise.

La promotion d'une aquaculture commerciale nécessite celle de la chaîne des valeurs du poisson d'aquaculture. Les emplois traditionnels c'est à dire ceux liés à la production (écloserie, grossissement, aquariophilie), à la transformation, à la commercialisation des produits alimentaires et des intrants se développeront. Egalement, et surtout ceux liés à la fabrication/usinage d'aliments pour poisson, aux constructions/fabriques d'(infra)structures et d'équipements aquacoles et au conseil aquacole (prestations intellectuelles). Pour mieux cerner la contribution de l'aquaculture à la promotion d'emploi pour les jeunes, une étude plus poussée mérite d'être réalisée.

### 2.3. Etat de la contribution de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et à l'emploi des jeunes au Niger

L'aquaculture contribue à la sécurité alimentaire par l'amélioration de l'état nutritionnel en fournissant les protéines d'origine animale et les éléments minéraux nutritifs importants, de même, elle procure des revenus appréciables aux communautés de base et à l'Etat. Selon les résultats de l'enquête cadre sur la pêche artisanale continentale réalisée en 2012 par l'UEMOA, la pêche et l'aquaculture touchent directement ou indirectement plus de 50 000 personnes dotées d'un savoir-faire traditionnel et semi moderne. Environ 9111 ménages pratiquent au moins une activité du secteur. La production nationale annuelle serait d'environ 40 000 tonnes. En moyenne, la pêche et l'aquaculture génèrent plus de 40 milliards de Francs CFA de chiffres d'affaire par an. La consommation nigérienne de poisson est de l'ordre de trois kilos par personne et par an. La demande nationale est essentiellement axée sur le poisson frais plutôt que sur le poisson transformé. Les revenus tirés de la pêche et de l'aquaculture sont surtout orientés vers l'alimentation, les soins de santé, les frais de scolarité, les investissements pour booster la production aquacole et la solidarité sociale à l'occasion d'événements familiaux (mariages, baptêmes, etc.).

Même en petite quantité, le poisson a un effet nutritionnel positif important car il apporte des acides aminés, des graisses et des micronutriments essentiels très précieux pour l'équilibre nutritionnel et la santé, qui sont rares dans les régimes alimentaires dominés par les produits végétaux.

En plus, les effets bénéfiques de la consommation de poisson sur les cardiopathies coronariennes, les accidents vasculaires cérébraux, la dégénérescence maculaire liée à l'âge et la santé mentale ont été démontrés. Des preuves convaincantes laissent également penser que la consommation de poisson favorise la croissance et le développement optimal du cerveau de l'enfant pendant la période de gestation (FAO 2010).

## 2.4. Cadre politique

### 2.4.1. Cadre politique régional et instruments internationaux

Les lignes suivantes relatent des politiques et des processus aux niveaux régional et international en matière d'Agriculture (avec grand A donc aquaculture comprise) susceptibles d'influencer la planification nationale de l'aquaculture.

- **Politique agricole de l'UEMOA**

L'UEMOA vise en matière de ressources halieutiques et aquacoles, à établir un régime communautaire pour la gestion durable et concertée des ressources halieutiques notamment celles partagées et d'intérêts communs. Elle ambitionne par ailleurs de créer un marché commun des produits halieutiques et aquacoles et tente à cet effet d'harmoniser les politiques et les législations des Etats membre en matière de pêche et d'aquaculture.

- **La Déclaration de Maputo en 2003**

- En 2003, à Maputo, les chefs d'Etat et de gouvernement dotaient l'Afrique d'une stratégie globale de développement, dénommée NEPAD. Le volet agricole du NEPAD – le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) est formulé pour servir de cadre d'intervention aux politiques et stratégies de développement de ce secteur sur l'ensemble du continent. L'objectif global du PDDAA est « d'aider les pays africains à atteindre un degré plus élevé de croissance économique grâce à un développement axé sur l'Agriculture » et ce faisant « d'éradiquer la faim et de réduire la pauvreté grâce à l'Agriculture. »

- **L'Adoption de l'ECOWAP en 2005 et la vision de l'ECOWAP 2016 - 2025**

Adoptée en janvier 2005 à Accra, l'ECOWAP a pour objectif central de « contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres ». Elle s'inscrit dans la perspective d'une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Productive et compétitive sur le marché intra-communautaire et sur les marchés internationaux, elle doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire et de procurer des revenus décents à ses actifs ». À la suite d'un bilan en 2015, la nouvelle vision est traduite ainsi. : « Un secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique moderne et compétitif, inclusif et durable, garant d'emplois décents, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la souveraineté alimentaire ».

L'objectif global est de « contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres, ainsi que des inégalités entre les territoires, zones et pays ».

Quatre (4) objectifs stratégiques sont déclinés :

- Contribuer à accroître la productivité et la production agrosylvopastorale et halieutique via des systèmes de production diversifiés et durables et à réduire les pertes post production (OS 1) ;
- Promouvoir des chaînes de valeurs agricoles et agro-alimentaires contractuelles, inclusives et compétitives orientées vers la demande régionale et internationale et inscrites dans une perspective d'intégration du marché régional (OS 2) ;
- Améliorer l'accès à l'alimentation, la nutrition et la résilience des populations vulnérables (OS 3) ;
- Améliorer l'environnement des affaires, la gouvernance et les mécanismes de financement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et agroalimentaire » (OS 4).

#### • **Le Sommet de Malabo en 2014**

Le 23<sup>ème</sup> Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'UA à Malabo en juin 2014 a eu pour thème « La transformation de l'agriculture africaine pour une prospérité commune et des moyens d'existence améliorés en exploitant les opportunités de croissance inclusive et de développement durable ». Les domaines prioritaires de l'Agenda pour la transformation de l'agriculture africaine sont :

- i) la promotion de systèmes efficaces d'approvisionnement en intrants,
- ii) la promotion des programmes de prêts innovants pour les agriculteurs,
- iii) Les constructions de solides chaînes de valeur pour les cultures, l'élevage et la pêche (y compris l'aquaculture).

#### • **L'adoption du TEC en 2015**

Les Chefs d'État et de Gouvernement adoptaient à Dakar le 25 octobre 2013 le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec pour objectif d'accroître les échanges intra-communautaires et de renforcer la compétitivité de la production régionale. Cet instrument de politique économique, fiscale et commerciale permet à la région de construire une véritable union douanière en créant les conditions pour

permettre la réalisation du marché commun, tel qu'envisagé par le Traité révisé de la CEDEAO.

- **La naissance de l'alliance Agriculture intelligente face au climat en 2015**

Dans le contexte de la COP 21, l'année 2015 a vu naître l'Alliance Ouest-Africaine pour l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC). À travers cette alliance et le cadre d'intervention adoptés à Bamako, les acteurs régionaux projettent « d'intégrer un nouveau type d'instruments de politique publique : les instruments d'appui à l'agriculture climato-intelligente, permettant d'augmenter de manière durable et équitable la productivité et les revenus agricoles, de renforcer l'adaptation et la résilience face à la variabilité et au changement climatique et de séquestrer et/ou réduire les émissions de gaz à effet de serre là où cela est possible et approprié ».

- **Les Objectifs (au niveau planétaire) de développement durable à l'horizon 2030**

L'an 2015 voit l'achèvement des OMD et l'adoption des 17 Objectifs de développement durable (ODD) pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice et faire face au changement climatique d'ici à 2030. De nombreux objectifs ont des implications pour l'ECOWAP en particulier pour tous les aspects relatifs à la lutte contre la pauvreté (ODD 1), l'égalité entre les sexes (ODD 5), le travail décent et la croissance économique (ODD 7), la consommation et la production responsables (ODD 12), la vie aquatique (ODD 14), etc. D'autres objectifs ont trait à certaines dimensions du développement des agricultures, notamment l'énergie, l'industrie et les infrastructures, essentielles pour promouvoir des chaînes de valeur efficaces.

- **Les 'MOBILIZING PROGRAMS' des pays membres de la CEDEAO**

A Saly Portudal au Sénégal, s'est tenue du 6 au 9 mars 2018, la clinique d'évaluation et de révision du Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de seconde génération (PNIASAN).

A l'occasion, les six Mobilizing Programs suivants ont été définis pour chaque pays :

- MP.1 : Production et promotion des chaînes de valeur dans le sous-secteur des productions agricoles ;

- MP.2 - Production et promotion des chaînes de valeur dans le sous-secteur des productions animales ;
- MP.3 Production et promotion des chaînes de valeur dans le sous-secteur des productions halieutiques et aquacoles ;
- MP.4 - Production et promotion des chaînes de valeur dans le sous-secteur de l'environnement ;
- MP.5 – Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de la résilience et de la protection sociale ;
- MP6- Promotion de la bonne gouvernance des secteurs agrosylvopastoraux et halieutiques.

Il est notamment ressorti de cette rencontre, que le Niger faisait partie des 4 pays ayant complètement bouclé leur processus de formulation de PNIASAN de seconde génération en ayant procédé à leur validation technique par les équipes pays et leur adoption politique par les hautes autorités gouvernementales, en l'occurrence l'I3N. Afin de traduire cette Initiative de façon cohérente, réalisable, bénéfique et mesurable, le Gouvernement du Niger a décidé de se doter d'une « Stratégie de Sécurité Alimentaire / Nutritionnelle et de Développement Agricole Durables (SAN/DA/D) ».

Mieux, il avait déjà, comme le Mali, mis en place des procédures de mobilisation des ressources publiques. Le Niger disposait alors de procédures de mobilisation de ressources complémentaires, l'aide publique au développement notamment.

- **Processus de formulation d'une politique régionale de Pêche et d'aquaculture de la CEDEAO**

Le programme de partenariat entre la FAO et l'Union Européenne « Impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience, durabilité et transformation » (FIRST) vise à fournir une assistance aux politiques en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, et agriculture durable. FIRST a été conçu pour améliorer l'environnement favorable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'agriculture durable dans des pays ciblés.

FIRST est intégré dans la structure de gestion et coordination de la FAO et contribuera directement aux résultats des Objectifs stratégiques 1 et 2 de la FAO en matière de politiques et gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'agriculture durable. Dans ce cadre, en juillet 2017a eu le lancement du dialogue politique au niveau régional; de septembre 2017 à décembre 2018 se sont réalisés avec les Etats, l'examen et analyse des politiques nationales de la pêche et de l'aquaculture; il était prévue la réunion

consultative régionale pour définir une vision, des objectifs stratégiques et des priorités de la future politique régionale de la pêche et de l'aquaculture en mars 2019; il est prévu la validation technique par le Comité régional de la CEDEAO sur les pêches et l'aquaculture en octobre 2019; il est prévu de procéder à la validation par le groupe technique régional de l'ECOWAP en novembre 2019; pour finalement procéder en décembre 2019 à la validation par le Comité ministériel spécialisé de la CEDEAO (ministres chargés de la pêche et de l'aquaculture).

Enfin on notera que dans le cadre de FIRST, la FAO accompagne le Niger pour la conduite d'une étude sur « l'analyse de l'efficacité des politiques nationales en vue d'améliorer les décisions en matière d'allocation des ressources, d'investissement et de renforcement des capacités contribuant à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN) au Niger ». L'étude ambitionne de poser un diagnostic des principaux goulots d'étranglement qui amoindrissent les résultats et l'impact des politiques de SAN au niveau national et proposera des solutions d'amélioration.

- **Contribution du Projet GCP/RAF/254/MUL**

Dans le cadre du projet ASTF « Creating agribusiness employment opportunities for youth through sustainable aquaculture systems and cassava value chains in West Africa » (GCP/RAF/254/MUL), s'est tenue du 26 au 30 Septembre 2018 à Bissau, Guinée-Bissau, une réunion consultative. Les éléments d'un modèle de stratégie régionale pour la création d'emplois des jeunes dans le secteur de l'aquaculture et ses chaînes de valeur ont été discutés sur la base des expériences du projet et d'une approche régionale.

- **Réunion de consultation sur l'amélioration de l'élaboration de politiques en aquaculture à l'appui de la sécurité alimentaire de la nutrition et de l'éradication de la pauvreté**

Une rencontre de consultation qui a vu la participation des directeurs en charge de l'aquaculture dans les pays membres de la CEDEAO s'est tenue à Addis-Abeba les 3 et 4 décembre 2018. Elle a eu pour but d'améliorer les politiques aquacoles pour mieux contribuer à la sécurité alimentaire à la nutrition et à l'éradication de la pauvreté. Des recommandations et une feuille de route comportant une réunion de validation y ont été formulées.

## 2.4.2. Cadre politique national

### 2.4.2.1. Dispositif technique, programmes et projets d'emploi des jeunes

L'existence d'une Banque Agricole du Niger (BAGRI), la mise en place du Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN), le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA), l'Agence pour la Promotion du Conseil Agricole (APCA), etc. sont des outils pour l'accompagnement et la promotion de l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes. Au-delà de ces institutions et des projets et programmes, il convient d'ajouter les ONG, les Associations et le secteur privé en général qui concourent à la formation professionnelle et à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes dans l'agriculture et l'agroalimentaire. Sans être exhaustif, on peut citer en exemples : Agri Pro focus, CIPMEN, RECA, la Maison de l'entreprise, les Association de jeunes.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDES, plusieurs programmes/projets ont été élaborés en direction des jeunes. Au nombre de ces programmes, il convient de citer notamment :

- le programme de promotion de l'insertion économique des jeunes

Il vise à répondre au défi majeur du chômage ou du sous-emploi des jeunes qui constitue à la fois une déperdition de capital humain et un facteur de risque social. Ce programme intègre tous les ministères concernés par les questions de jeunesse. Il est articulé autour de trois mesures phares : (i) l'amélioration de la qualité de la formation des jeunes à travers des contenus plus pratiques et plus en phase avec les besoins socio-économiques de leur milieu ; (ii) une rationalisation, après évaluation de leur impact actuel des différents dispositifs d'insertion existants et la création d'un système d'incitation des entreprises pour favoriser l'accès aux stages et (iii) des mesures de facilitation concernant la création d'entreprises par les jeunes (accès au crédit, fiscalité, etc.) ;

- le programme de participation des jeunes au développement

Il met l'accent sur l'implication des jeunes dans le développement durable, le volontariat de jeunesse et l'implication des jeunes dans le processus de prise de décision. L'implication des jeunes dans le développement durable est axée sur la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. De même, ce programme concerne l'organisation d'un vaste programme de formation à l'intention des jeunes des mouvements associatifs en vue de renforcer leurs capacités d'intervention auprès des communautés locales ;

- le programme de gestion du secteur de la jeunesse

Il comporte deux volets. Le premier volet porte sur l'amélioration de la gestion et du pilotage du secteur de la jeunesse et vise à constituer le socle des capacités indispensables pour assurer une mise en œuvre efficace de la PNJ. Le second volet concerne les mécanismes de financement. A court terme, ce programme concerne l'amélioration du taux de consommation des crédits destinés au secteur de la jeunesse, l'augmentation de la contribution budgétaire de l'Etat et des partenaires au développement en faveur de la jeunesse et la recherche d'une participation accrue et mieux ciblée de la société civile et du secteur privé ;

L'Initiative-3N est composée de onze programmes d'investissements prioritaires (PIP) qui découlent des cinq (5) programmes stratégiques de l'I3N. Sur ces 11 PIP, 7 découlent de l'axe stratégique 1, ce qui dénote une volonté ferme d'accroître l'offre nationale en produits agricoles et agro-alimentaires pour satisfaire la demande intérieure. Chaque PIP correspond à un ou plusieurs sous-programmes opérationnels (SPO) de l'I3N. La seule exception est la subdivision du SPO7 « Intensification des productions animales » en deux PIP distincts pour tenir compte du cycle de croissance des animaux (cycle court et cycle long). Les 11 PIP sont inter-reliés pour concourir à la satisfaction de la demande alimentaire et nutritionnelle sous toutes ses formes sur la base d'une production nationale boostée par des investissements conséquents sur les systèmes de production agropastoraux, les activités post-récolte et l'environnement économique et institutionnel.

Ces différents programmes visent entre autres la lutte contre le chômage par la création et la promotion d'emplois en faveur des jeunes, la protection et l'insertion sociale des jeunes en luttant contre les phénomènes de marginalisation et de stigmatisation des jeunes et la promotion d'un cadre de vie décente. Il faut souligner toutefois qu'il n'y a pas de cadre harmonisé pour définir les types d'interventions en faveur des jeunes en milieu rural, ni de cadre de dialogue entre les intervenants (fragmentation des interventions) ni de cadre de dialogue entre les jeunes.

Des projets d'emploi de jeunes sont également en exécution ; on peut citer :

- le projet emploi des jeunes et inclusion productive : Ce projet d'envergure nationale a pour objectif d'accroître les activités génératrices de revenu des jeunes dans une sélection des zones pauvres du Niger. Il ciblera 40.000 jeunes âgés de 15 à 25 ans des zones rurales et périurbaines sélectionnées ;

- le projet d'appui au développement agricole durable (PADAD) Dosso : l'objectif spécifique du programme NIG/025 est d'augmenter les opportunités économiques pour les jeunes de la région de Dosso dans les métiers liés aux filières agricoles. Cet objectif cadre avec la régionalisation de l'I3N et avec les problématiques considérées dans le PDR 2016-2020. Le programme favorisera, grâce notamment à des outils de financement définis dans le cadre de l'I3N, l'installation et la réussite des jeunes promoteurs âgés de moins de 35 ans dans les métiers des filières agricoles sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAG/EL). Les bénéficiaires cibles du programme sont les jeunes de 15 à 35 ans (50 % hommes, 50 % femmes) ;
- le Programme vise 10 000 jeunes formés dont un minimum de 10 % bénéficie d'une installation réussie à travers le crédit agricole. Les filières agricoles ciblées sont le maraichage/moringa, le riz et l'arachide/niébé ;
- le Projet Promotion d'emplois décents chez les jeunes en milieu rural et l'entrepreneuriat dans les secteurs agricole et agroalimentaire ; ce projet est financé par le NEPAD à travers le fonds fiduciaire de solidarité africain (ASTF) avec pour objectif de créer des opportunités d'emplois décents pour les jeunes à travers le développement d'entreprises agricoles et agroalimentaires viables le long des filières stratégiques,
- le projet pilote : Développement d'un « Pipeline Rural » dans les secteurs de l'Education, de la Santé et de l'Agriculture pour la promotion du développement économique dans la région de Diffa. Ce projet compte former et offrir des opportunités d'emplois décents aux jeunes pour appuyer le développement transitionnel dans la région de Diffa. L'objectif du projet est de contribuer au développement économique inclusif dans la région de Diffa, à travers la mise en œuvre de l'approche du « Pipeline Rural » pour mieux former, créer plus d'emplois décents et fidéliser les jeunes dans la région de Diffa ;
- les Sites Intégrés de Formation Agricole (SIFA) dispensent une formation qualifiante de courte durée pour permettre aux jeunes ruraux de maîtriser et de mettre en œuvre de nouvelles activités agro-sylvo-pastorales ou d'améliorer la rentabilité de l'activité qu'ils exercent. Les SIFA sont complétés par d'autres dispositifs, en l'occurrence les Centres de Formation aux Métiers qui dispensent aux jeunes ruraux une formation initiale professionnalisant de longue durée (12 à 24 mois), sanctionnée par le Certificat de Qualification Professionnelle.

#### *2.4.2.2. Dispositifs politiques institutionnels et processus en matière d'aquaculture*

La pêche et l'aquaculture n'ont pas fait l'objet d'une politique spécifique. Elles font partie des activités économiques constituant le secteur rural.

Plusieurs documents de politique (plans, programmes, stratégies) ont été élaborés :

- le Plan National de Lutte Contre la Désertification (PNLCD 1985) révisé en 1991 et le Programme National de Gestion des Ressources Naturelles (PNGRN) qui sont réunis en un seul programme en 2000 : Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN-LCD/GRN) ;
- les Principes Directeurs d'une Politique de Développement Rural pour le Niger en 1992 ;
- la Politique Nationale de Population en 1992 ;
- le Schéma Directeur de Mise en Valeur et Gestion des Ressources en Eau en 1993 et révisé en 1997 ;
- les Principes d'Orientation du Code Rural en 1993 ;
- la Politique de Promotion de la Femme en 1994 ;
- la Politique sectorielle de Santé en 1995 ;
- le Programme de Relance Economique en 1996 ;
- le Programme Cadre de Renforcement des Capacités de Gestion de l'Economie et de Promotion d'une Bonne Gouvernance ;
- le Programme Cadre de Promotion du Secteur Privé ;
- le Programme Cadre National de Lutte Contre La Pauvreté ;
- le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) en 1998 ;
- la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) en 2002 ;
- la Stratégie de Développement Rural (SDR) en 2003 ;
- Le Document de Politique Nationale de la Communication pour le Développement au Niger en 2003.

A partir de 2012, la SDR fut remplacée par l'Initiative « 3N » (Les Nigériens Nourrissent les Nigériens). Sur le plan aquacole, cette dernière s'est appropriée de toutes les activités définies dans la stratégie de pêche et aquaculture élaborée en 2007.

Sur le plan de l'ancrage institutionnel la Direction Nationale de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture est placée sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable. Le MESUDD est chargé de la conception, de la mise en œuvre et du suivi et évaluation des politiques et stratégies en matière d'aquaculture.

Le Niger est membre de plusieurs institutions régionales et sous-régionales ayant pour missions majeures l'intégration socioéconomique. Les plus indiquées dans le cadre du secteur de la pêche et de l'aquaculture sont l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et le CILSS déployant chacune des efforts importants d'élaboration de politiques et stratégies communes de développement socioéconomique durable y compris la gestion des ressources naturelles partagées et non partagées.

Sur le plan législatif et réglementaire, l'aquaculture, n'est régie, ni par des textes réglementaires, ni par des lois spécifiques au domaine. Cependant, le secteur rural dont fait partie l'aquaculture est régi par un ensemble de textes législatifs et réglementaires constituant le Code Rural.

### **Les engagements internationaux du Niger relatifs aux ressources halieutiques et aquacoles**

Les engagements pris par le Niger au niveau international influencent également la gestion des ressources halieutiques et l'aquaculture. Il s'agit notamment de ceux vis-à-vis :

- Du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO ;
- De la Convention sur le Changement Climatique ;
- De la Convention sur la biodiversité ;
- De la Convention sur les zones humides ;
- De la Convention Africaines sur la conservation de la nature et des ressources naturelles ;
- De la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES ou Convention de Washington).

Sur le plan de l'organisations des acteurs sociaux de l'aquaculture, les groupes ou les associations les plus dynamiques pour le développement de l'aquaculture sont :

□ l'Association des Aquaculteurs (ADA) avec plus de quinze mille membres répartis dans neuf unions. Elle œuvre pour le développement de la pisciculture en approvisionnant ses membres en alevins pour l'empoissonnement des mares des 9 unions. Elle assure des diverses formations (cours d'alphabétisation en langues nationales, gestion...) à ses membres et le suivi technique des activités piscicoles au niveau des fermes de ses membres. Elle fait la promotion des prix de vente des intrants (alevins, aliments pour poissons) à ses membres, elle collecte les données statistiques piscicoles (nombre des systèmes d'élevage, superficie exploitable, production piscicole) de ses membres.

□ la Fédération Nationale des Groupements des Pêcheurs du Niger (FNGPN), c'est une structure très active qui collabore avec RECA pour un développement durable de l'aquaculture au Niger. En 2014, c'est la FNGPN qui a incité le point de situation de la pisciculture intensive et semi-intensive le long du fleuve Niger. Depuis lors, des rencontres des professionnels / investisseurs des filières piscicoles afin de réfléchir ensemble sur l'intérêt du développement de la pisciculture et du contenu d'une politique volontariste ont commencé à avoir lieu. L'idée de création d'une plate-forme d'innovation pour la pisciculture de la région de Tillabéri vient de la FNGPN à la suite d'un voyage qu'elle a eu à effectuer au Nigéria et qu'il l'a marquée. La FNGPN, encourage ses membres à pratiquer la pisciculture, à empoissonner des mares pour une gestion communautaire. Elle compte actuellement 1.890 membres répartis dans 63 groupements situés dans sept Régions du pays.

□ La Fédération Nationale des Acteurs de la Pisciculture au Niger (FNAP). Elle est la seule et la plus jeune organisation dédiée spécifiquement à la filière aquacole.

□ L'ONG-COEDED, elle encadre ses membres dans les pratiques de la pisciculture, fait la promotion des prix de vente des alevins à ses membres. Elle fait la promotion de la diversification des espèces à élever.

## 2.5. Synthèse des résultats de l'analyse des opportunités, des contraintes et des questions de l'aquaculture au Niger par la méthode DELPHI (Hishamunda *et al.* 2011)

En vue d'obtenir une planification basique participative, un questionnaire selon la méthode DELPHI (Hishamunda *et al.*, 2011) a été soumis par la voie administrative à des acteurs clés de l'aquaculture. Le questionnaire est présenté en annexe 3. Les détails des défis qui en ont découlés sont présentés en annexe 4, tableau 7.

Les lignes suivantes résument les éléments qui en sont ressortis.

### ➤ **La compréhension du concept aquaculture commerciale et aquaculture non commerciale**

Les caractérisations fournies par les acteurs aboutissent aux définitions suggérées à savoir que : l'aquaculture commerciale comprise comme celle orientée par le marché/business (aquaculture entrepreneuriale, industrielle). Lorsque les productions sont exclusivement consacrées aux ventes on peut la distinguer clairement de celle non commerciale (rurale, familiale, subsistance) dont les productions seraient exclusivement consacrées à la consommation. Mais dans la pratique, cette délimitation n'est pas toujours évidente car l'aquaculteur rural ne se prive pas de vendre son poisson et le commercial ne se prive pas d'en autoconsommer aux cas échéants. Une autre référence pour distinguer les deux est l'origine des employés ; tandis que l'aquaculture non commerciale tend à employer les membres de la famille sans rémunération formelle, l'aquaculture commerciale compte sur le recrutement d'employés salariés.

### ➤ **Les raisons y compris les forces et les opportunités pour le Niger de développer l'aquaculture commerciale**

Les éléments suivants ont été reconnus comme raisons, forces ou opportunités pour développer l'aquaculture commerciale au Niger :

1. sa capacité à contribuer à la sécurité alimentaire, directement par la production d'aliments, et indirectement par des emplois pourvoyeurs de revenus permettant d'acheter des aliments ;
2. sa capacité à (1) générer des revenus pour l'Etat via des taxes et des impôts et (2) contribuer à la balance commerciale (exportations, importations) ;
3. sa viabilité financière indépendamment des fonds publics ;

4. sa capacité à aider au développement de l'aquaculture non commerciale (rurale, familiale subsistance) ;
5. sa capacité à générer d'autres externalités positives telles que des infrastructures en zones rurales, le développement local et la réduction de l'exode rural ; ou à stimuler la recherche scientifique et le développement technologique.
6. la forte dynamique mondiale, régionale et sous-régionale de l'aquaculture dans le commerce notamment ;
7. sa capacité à alléger la pression sur les ressources aquatiques naturelles (habitats êtres vivants et biodiversité) ;
8. sa capacité à répondre à une demande de plus en plus forte, due à la croissance démographique et au choix de plus en plus exprimé pour le poisson au détriment des viandes.
9. sa capacité à fournir du poisson de consommation traçable et exempt de soupçons ;
10. sa capacité à compenser les déclin des productions de pêche et réduire les importations de poisson ;
11. sa contribution à l'amélioration de la qualité nutritionnelle du poisson notamment pour les enfants ;
12. son avantage d'avoir des activités toutes « pro-femme » ;
13. sa capacité à valoriser davantage les zones humides notamment l'important réseau hydrographique dont dispose le Niger.

➤ **Les 3 premières raisons fondamentales pour le Niger de promouvoir l'aquaculture commerciale**

Les 3 premières priorités ont été ainsi identifiées : (1) l'alimentation et la nutrition, (2) le développement économique et social, (3) les emplois.

➤ **Les contraintes, les faiblesses et les inconvénients pour le développement de l'aquaculture commerciale au Niger**

Les éléments suivants ont été reconnus comme contraintes et/ou faiblesses pour le développement de l'aquaculture commerciale au Niger :

1. un niveau d'investissement local et/ou étranger trop faible dans le secteur ;
2. le manque de législation spécifique favorable à l'aquaculture ;

3. l'absence ou l'inaccessibilité des capitaux et/ou l'information /formation pour y accéder et/ou les intérêts bancaires trop élevés ;
4. des droits fonciers et des droits à l'eau mal ou non définis ;
5. la connaissance insuffisante des potentialités et des techniques et technologies appropriées pour l'exploitation de ces potentialités ;
6. la faible disponibilité de service de formation et de vulgarisation adapté et efficace ;
7. l'insuffisance d'information sur le marché ;
8. l'absence ou faiblesse d'intégration macro à micro de l'aquaculture dans les aménagements agricoles ;
- 9.les insuccès des projets aquacoles passés ;
- 10.la concurrence du poisson importé ;
- 11.les pollutions de toutes origines ;
- 12.la faiblesse de la marge bénéficiaire de la production de poisson par élevage ;
- 13.le nombre limité d'espèces d'élevage ;
- 14.l'arrêt de fonctionnement des structures de recherche sur l'aquaculture des institutions de recherche telle que celle de l'INRAN à Molli (Département de Kollo) ;
- 15.la réorientation /fuite des cadres formés dans le domaine aquacole vers d'autres secteurs ;
- 16.la forte relation de paternité du secteur par l'Etat au détriment du privé qui devrait en être le moteur ;
17. les pollutions et ensablements des eaux qui limitent la durabilité de l'exploitation des investissements ;
18. le terrorisme, les vols et le vandalisme ;
- 19.l'infestation des plans d'eau par des espèces végétales aquatiques envahissantes (Jacinthe d'eau, Typha) ;
- 20.l'aquaculture commerciale pourrait être source de soucis environnementaux ;
- 21.l'aquaculture commerciale pourrait être source de distributions inéquitables de revenus (genre, éducation, position sociale, etc.).
- 22.l'aquaculture commerciale pourrait être sources de conflits d'intérêts.
23. l'aquaculture commerciale pourrait être source de conflits liés aux ressources terre (foncier) et eau notamment.

➤ **Hierarchisation des points selon l'importance de la contrainte.**

Une grande variabilité des hiérarchisations qui reflète des intérêts corporatifs ne permet pas de dégager une tendance centrale, mais atteste que tous les points suggérés et tous ceux complétés sont à adresser.

On peut toutefois déjà considérer que les pollutions et ensablements des eaux et davantage le terrorisme, les vols et le vandalisme sont des questions à être traitées surtout dans un cadre politique plus holistique.

➤ **Les solutions préconisées pour développer l'aquaculture commerciale au Niger**

Les solutions suivantes ont été préconisées pour réussir à développer l'aquaculture au Niger :

1. reconnaître à tous les niveaux que l'investissement privé est source de développement économique,
2. assurer la bonne gouvernance et la stabilité politique et une autorité institutionnelle unique et efficace pour l'aquaculture commerciale (Agence Nigérienne de Promotion de l'Aquaculture Commerciale).
3. prévenir la corruption et le favoritisme,
4. assurer une politique de croissance macroéconomique,
5. assurer une sécurité foncière (terre et eau notamment) et assurer les droits de propriété privée,
6. s'ouvrir au marché international,
7. assurer des exemptions de taxes à l'importation des équipements et intrants aquacoles et/ou procéder à des moratoires aux cas échéants,
8. faciliter les accès aux crédits,
9. coacher exceptionnellement la promotion des (cinq ?) premières grandes fermes privées,
10. faciliter des coopératives/associations d'entrepreneurs aquacoles,
11. assurer une législation et une réglementation favorables à l'aquaculture,
12. assurer des procédures réglementaires transparentes, simples et pro-développement aquacole,
13. assurer une évaluation environnementale stratégique,
14. assurer une planification stratégique efficace,

15. promouvoir la chaîne de valeur du poisson d'aquaculture,
16. cartographier les potentialités pour le développement de l'aquaculture,
17. assurer un renforcement de capacités des acteurs,
18. développer l'élevage d'autres espèces aquatiques,
19. développer des systèmes/techniques aquacoles adaptés au contexte hydro climatique du Niger (Desert Aquaculture Approach) tel que les systèmes horti-aquacoles qui valorisent les eaux souterraines,
20. privilégier l'intégration macro à micro de l'aquaculture dans les aménagements hydro-agricoles ; (l'intégration macro consiste, par exemple, à placer les aires aquacoles en amont du réseau d'irrigation pour que les eaux de vidange des structures aquacoles soient valorisées pour les productions végétales),
21. étudier la faisabilité de l'affectation de terres agricoles en sites aquacoles aux cas socioéconomiquement échéants,
22. accentuer le contrôle sanitaire des importations des produits aquacoles,
23. protéger le marché national notamment contre le dumping des poissons importés,
24. promouvoir la gestion concertée des ressources partagées ;
25. assurer la résilience aux effets du changement climatique.

### 3. Vision et mission de la SNDDA

#### 3.1. Vision de la SNDDA

La vision de développement de l'aquaculture au Niger découle de celle de l'I3N et se fonde sur les réalités actuelles et les perspectives de développement durable de l'économie nationale. Elle est formulée comme suit :

**« Un sous-secteur aquacole durable et compétitif, qui contribue de mieux en mieux à la souveraineté alimentaire et nutritionnelle et à la création d'emplois décents pour les jeunes nigériens à l'horizon 2035 »**

#### 3.2. Mission de la SNDDA

En vue de réaliser la vision, la mission suivante est définie :

**« Créer des environnements et des contextes favorables à une aquaculture productive, durable, compétitive et génératrice d'emplois décents pour les jeunes nigériens. »**

### 4. Objectifs stratégiques de la SNDDA

Pour l'exécution de la mission, les 4 objectifs stratégiques suivants sont déclinés :

- 1. Assurer les conditions juridiques, réglementaires, institutionnelles et fiscales attractives pour des investissements nationaux et étrangers dans l'aquaculture commerciale et les chaînes de valeur relatives au Niger ;**
- 2. Renforcer les facteurs physiques et organisationnels des productions aquacoles ;**
- 3. Promouvoir les chaînes de valeurs du poisson d'aquaculture ;**
- 4. Développer le capital humain notamment les jeunes et les femmes dans l'aquaculture et ses chaînes de valeur**

### 5. Principes directeurs de la stratégie de la SNDDA

**Approche intersectorielle :** la SNDDA favorisera une approche concertée intersectorielle. Il impliquera en particulier les ministères en charge de l'aquaculture, du foncier, de l'agriculture, de l'élevage, de l'hydraulique, de

l'environnement, du genre, de la jeunesse, des collectivités territoriales, des finances, de la formation professionnelle et des emplois et du développement économique.

**Coordination légère** : l'Agence Nigérienne de Promotion de l'Aquaculture Commerciale (ANIPAC) assurera la coordination. Elle n'interviendra que sur les fonctions transversales de la stratégie et ne disposera pas de ses propres agents de production, d'appui-conseil, de commercialisation, ces fonctions devant revenir à des entreprises ou industries privées à développer de façon génératrice d'emplois pour jeunes notamment les jeunes filles nigériennes. Elle disposera d'un point focal au sein de chacune des directions régionales en charge de l'aquaculture.

## 6. Axes prioritaires de la SNDDA

### 6.1. Cadre logique de la Stratégies Nationale de Développement Durable de l'Aquaculture

Le tableau ci-dessus présente les axes prioritaires de la SNDDA

Tableau 4 : Axes prioritaires de la SNDDA

Objectifs stratégiques	Axes prioritaires	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification
Assurer les conditions juridiques, réglementaires, institutionnelles et fiscales attractives pour des investissements nationaux et étrangers dans l'aquaculture commerciale et les chaînes de valeur relatives au Niger	<b>Création de conditions juridiques et réglementaires attractives,</b>	Les lois et décrets d'application attractifs relatifs à l'aquaculture sont adoptés ;	Journal officiel, DPA autres Ministères concernés
	<b>Création de conditions institutionnelles et administratives améliorées</b>	Acte de création de l'Agence Nigérienne de Promotion de l'Aquaculture Commerciale (ANIPAC) est disponible	DPA
	<b>Promotion d'instruments financiers et de crédits pour l'aquaculture commerciale</b>	Nombre des investisseurs dans le sous-secteur aquacole	RECA, Chambre de commerce, DGI, DPA
	<b>Mobilisation des financements et développement des partenariats</b>	Nombre de protocoles avec le FISAN, le SNCA et les PTF	Ministères de finances, de la coopération, FISAN, SNCA

Renforcer les facteurs physiques et organisationnels de production aquacoles	<b>Renforcement des facteurs physiques de production,</b>	Nombre de sites aquacoles aménagés Nombre de zones aquacoles exclusives existantes	Communes ONAHA
	<b>Amélioration de la capacité de résilience et d'adaptation au changement climatique</b>	Nombre de pratiques et de mesures d'adaptation au changement climatique	ONAHA, MESUDD, Communes
	<b>Amélioration de la coopération régionale à l'égard des écosystèmes partagés</b>	Nombre d'actions et de mesures concertées sur la gestion des ressources partagées	MAG/EL, MESUDD
	<b>Accessibilité et Sécurisation des ressources terres et eaux pour l'aquaculture</b>	Titres fonciers des exploitations Contrats d'exploitations	Communes, COFO
	<b>Disponibilité et accessibilité des aliments pour poissons de qualité</b>	Prix de vente Nombres Points de ventes Existence de contrôle d'assurance qualité (labelling) Nombre et maillage d'unités de production d'aliments	Marché DGI, DPA, laboratoires centres de recherche
	<b>Disponibilité et accessibilité des semences de qualité.</b>	Prix de vente compétitif Nombres Points de ventes Existence de contrôle d'assurance qualité (labelling) Nombre et maillage de stations	Marché DGI, DPA, laboratoires centres de recherche

		d'écloserie/alevinage fonctionnelles	
Promouvoir les chaînes de valeurs du poisson d'aquaculture	<b>Organisation de la chaîne de valeur du poisson d'aquaculture,</b> .	Nombre des maillons organisés	Marché Organisations des entrepreneurs
	<b>Promotion de la chaîne de valeurs du poisson d'aquaculture</b>	Nombre de maillons promus	Marché Organisations des entrepreneurs RECA
Développer le capital humain dans l'aquaculture et ses chaînes de valeur	<b>Renforcement des capacités des acteurs de l'aquaculture et des chaînes de valeur relatives</b>	Nombre d'entreprises fonctionnelles et viables Nombre d'appui-conseils apportés	Marché, ME RECA, Ministère en charge de l'emploi
	<b>Renforcement de l'accompagnement de la recherche développement et des innovations dans l'aquaculture</b>	Nombre d'innovations pertinentes vulgarisées	DPA Centres de recherches

## 6.2. Rôles de l'Etat et du Secteur privé

Plusieurs acteurs peuvent constituer une base de données pour établir des relations de partenariat conformément à leurs rôles respectifs.

Le tableau ci-dessous présente les acteurs potentiels pouvant accompagner la mise en œuvre de la stratégie de développement durable de l'aquaculture.

Tableau 5. Partenaires potentiels pouvant accompagner la mise en œuvre de la SNDDA

Acteurs	Rôles
<p>Etat Notamment MESUDD, I3N à travers APCA et FISAN, ONAHA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture de service public durable ;</li> <li>- Facilitation de l'accès aux ressources ;</li> <li>- Création d'un environnement favorable à travers un cadre juridique et des outils pertinents pour mobiliser les ressources et réaliser le développement de l'aquaculture ;</li> <li>- Déconcentration des services techniques et leurs dotations en moyens nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie ;</li> <li>- Promotion de la coordination et de la cohérence des interventions ;</li> <li>- Amélioration du cadre et des conditions de vie des producteurs ;</li> <li>- Renforcement de l'accès aux services sociaux de base,</li> <li>- Prise en compte du genre et l'insertion des jeunes ;</li> <li>- Sécurisation foncière.</li> </ul>
<p>Collectivités territoriales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à la mise en œuvre de la stratégie ;</li> <li>- Elaboration de schémas et plans d'aménagement et de gestion des espaces aquacoles de leur ressort territoriale ainsi que leurs programmes de développement</li> </ul>
<p>RECA et CRA</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à l'émergence d'organisations de producteurs aquacoles, d'organisation de femmes et/ou de jeunes dans le domaine de l'aquaculture ;</li> <li>- Création d'organisations interprofessionnelles ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de partenariat entre les OP au niveau national et international.</li> </ul>
OSC à vocation aquacole	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à la mise en œuvre de la stratégie ;</li> <li>- Promotion des organisations des producteurs aquacoles ;</li> <li>- Contribution au développement de l'aquaculture ;</li> </ul>
Prestataires de services (Banques, Institutions de microfinance, bureaux d'étude, fournisseurs d'intrants et d'équipements, ONG etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariats féconds avec le secteur public ;</li> <li>- Financement d'initiatives privées ;</li> </ul>
PTF Tous Programmes et projets sur Emplois, Jeunes, Femmes, SAN	Appui technique et financier dans la conception et la mise en œuvre de programmes et projets de développement aquacole.

Le tableau suivant présente les attributions globales des rôles de l'Etat et ceux du Secteur privé pour la mise en œuvre des axes stratégiques

Tableau 6 : Répartition globale des rôles de l'Etat et du Secteur privé

		Rôles	
Objectifs stratégiques	Axes prioritaires	Etat	Secteur privé
Assurer les conditions juridiques, réglementaires, institutionnelles et fiscales attractives pour des investissements nationaux et étrangers dans l'aquaculture commerciale et les chaînes de valeur relatives au Niger	<b>Création de conditions juridiques et réglementaires attractives,</b>	L'Etat élabore, adopte les textes en matière d'aquaculture et assure leur mise en œuvre	Le secteur privé incite et participe à l'élaboration des textes
	<b>Création de conditions institutionnelles et administratives améliorées</b>	L'Etat crée et veille à la fonctionnalité des institutions	Le privé accompagne les institutions et les administrations
	<b>Promotion d'instruments financiers et de crédits pour l'aquaculture commerciale</b>	L'Etat prend les dispositions juridiques réglementaires et met en place des facilités de crédits et de financement de l'aquaculture	Le secteur privé incite et participe à l'élaboration des textes
Renforcer les facteurs	<b>Renforcement des facteurs physiques de production,</b>	L'Etat assure les investissements structurants	Le privé assure l'aménagement et l'exploitation durables des investissements

		Rôles	
Objectifs stratégiques	Axes prioritaires	Etat	Secteur privé
physiques et organisationnels de production aquacoles	<b>Amélioration de la capacité de résilience et d'adaptation au changement climatique</b>	L'Etat recherche les financements pour des innovations de résilience et d'adaptation au changement climatique	Le privé participe aux actions d'innovation et s'approprie les mesures et actions concluantes
	<b>Amélioration de la coopération régionale à l'égard des écosystèmes partagés</b>	L'Etat assure la création et l'application des dispositions diplomatiques, juridiques et réglementaires de la gestion des ressources partagées	Le privé se conforme et applique les dispositions concertées pour l'exploitation des ressources
	<b>Accessibilité et Sécurisation des ressources terres et eaux pour l'aquaculture</b>	L'Etat prend les dispositions juridiques réglementaires	Le secteur privé incite et participe à l'élaboration des textes
	<b>Disponibilité et accessibilité des aliments pour poissons de qualité</b>	L'Etat crée l'environnement favorable aux affaires dans la production d'aliments pour poisson	Le privé investit dans la production d'aliment compétitif
	<b>Disponibilité et accessibilité des semences de qualité</b>	L'Etat crée l'environnement favorable aux affaires d'écloserie/alevinage	Le privé investit dans la production de semences aquacoles de qualités
Promouvoir les chaines de valeurs du poisson d'aquaculture	<b>Organisation de la chaine de valeur du poisson d'aquaculture</b>	L'Etat facilite l'organisation de la chaine de valeur du poisson d'aquaculture	Le secteur privé prend l'initiative d'organiser la chaine des valeurs aquacoles
	<b>Promotion de la chaine de</b>	L'Etat prend des mesures de	Le secteur privé Organise et

		Rôles	
Objectifs stratégiques	Axes prioritaires	Etat	Secteur privé
	<b>chaîne de valeur du poisson d'aquaculture</b>	promotion des divers maillons	finance la chaîne de valeur
Développer le capital humain dans l'aquaculture et ses chaînes de valeur	<b>Renforcement des capacités des acteurs de l'aquaculture et des chaînes de valeur relatives</b>	L'Etat veille au conseil de qualité en matière d'aquaculture et des chaînes de valeur relatives	Le privé participe au financement et à la mise en œuvre du système de conseil aquacole
	<b>Renforcement de l'accompagnement de la recherche développement et des innovations dans l'aquaculture</b>	L'Etat assure les ressources financières, humaines, logistiques et matérielles pour la recherche-développement en aquaculture	Le privé participe et collabore à la recherche aquacole

## 7. Facteurs de risques

Les résultats et impacts escomptés de la mise en œuvre de la présente stratégie dépendront de l'engagement de toutes les parties et en premier celui de l'autorité politique et des partenaires techniques et financiers.

Ces résultats et impacts sont toutefois également tributaires de facteurs dont la mise en œuvre de la stratégie ne pourra en elle-même prévenir ou traiter de façon évidente. Il s'agit notamment :

- une défaillance dans la mise en œuvre de la stratégie qui résulterait notamment de l'absence des 3A : Alevins, Aliments et Appui technique,
- des effets critiques dus aux catastrophes naturelles et au changement climatique,
- de l'instabilité politique,
- de l'absence de croissance macroéconomique,
- du développement des phénomènes de terrorisme, de vandalisme et de vols,
- du développement de la commercialisation et de la consommation des drogues par les jeunes.

## Bibliographie

Andersen M., 2010, Rapport final du CDE sur la stratégie régionale/nationale de l'aquaculture (IND069GEN) Fichier CDE ACP/0913/02/FI. Disponible sur <https://fr.search.yahoo.com/search?p=cde+rappport+final+du+cde+sur+la+strat%C3%A9gie+regionale.nationale+aquaculture&fr=yfp-hrtab&fr2=p%3Afp%2Cm%3Asb&.tsrc=yfp-hrtab&fp=1&toggl=1&cop=mss&ei=UTF-8>

Bouda S. 2018. La technologie « Horti-aquacole de valorisation des eaux souterraines » comme innovation agricole d'adaptation au changement climatique. *Revue semestrielle de la recherche du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) Série Sciences naturelles et Appliquées, Volumes 34 à 37, 2015-2018*. P. 107-117

Bouda S., 2017a. Rapport d'étape de mission : techniques de promotion de l'aquaculture commerciale à travers l'approche « fermier à fermier » et de production massive d'alevins de silures et de tilapias. Rapport de consultation, Représentation de la FAO au Niger. 60 p.

Bouda S., 2017b. Rapport final de mission : techniques de promotion de l'aquaculture commerciale à travers l'approche « fermier à fermier » et de production massive d'alevins de silures et de tilapias. *Rapport de consultation, Représentation de la FAO au Niger*. 42 p.

Brugère, C., Ridler, N., Haylor, G., Macfadyen, G. & Hishamunda, N. 2010. Aquaculture planning: policy formulation and implementation for sustainable development. FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper. No. 542. Rome, FAO. Available at: <http://www.fao.org/docrep/012/i1601e/i1601e00.pdf>

De San, M. 2016. Guidelines for the Development of an Environmental Social Impact Assessment/Environmental and Social Management Plan for the Tilapia Aquaculture Industry. Report/Rapport: SF-FAO/2016/36. IOC-SmartFish Programme of the Indian Ocean Commission. FAO. Ebene, Mauritius. Available at: <http://www.fao.org/3/a-bl756e.pdf>

De San, M. 2013. EAC regional strategy and implementation plan for sustainable aquaculture plan – part 1. Report: SF-FAO/2013/12.

Dubbeling M., non datée. NOTE DE POLITIQUES AQUACOLES #1. SARNISSA disponible sur [https://r.search.yahoo.com/\\_ylt=AwrJS9KETJjci3cA7FpjAQx.; ylu=X3oDMTByMWk2OWNtBGNvbG8DaXlyBHBvcwMyBHZ0aWQDBHNIYwNzcg--/RV=2/RE=1553120517/RO=10/RU=https%3a%2f%2fwww.ruaf.org%2fsites%2fdefault%2ffiles%2fSARNISSA%2520Aquaculture%2520Policy%2520Brief%25201%2520French%2520final\\_2.pdf/RK=2/RS=wPZwfvLRO95GEmJ7Y7MXj9eLNN0-](https://r.search.yahoo.com/_ylt=AwrJS9KETJjci3cA7FpjAQx.; ylu=X3oDMTByMWk2OWNtBGNvbG8DaXlyBHBvcwMyBHZ0aWQDBHNIYwNzcg--/RV=2/RE=1553120517/RO=10/RU=https%3a%2f%2fwww.ruaf.org%2fsites%2fdefault%2ffiles%2fSARNISSA%2520Aquaculture%2520Policy%2520Brief%25201%2520French%2520final_2.pdf/RK=2/RS=wPZwfvLRO95GEmJ7Y7MXj9eLNN0-)

FAO Département des pêches. 1998. Développement de l'aquaculture. FAO Directives techniques pour une pêche responsable. No. 5. Rome, FAO. Disponible sur : <http://www.fao.org/docrep/003/w4493f/w4493f00.htm#Contents>

FAO. 2008. Report of the Expert Consultation on Improving Planning and Policy Development in Aquaculture. Rome, 26–29 February 2008. FAO Fisheries and Aquaculture

Report. No. 858. Rome, FAO. Disponible sur : <http://www.fao.org/docrep/pdf/011/i0205e/i0205e00.pdf>

FAO, 2014a. Decent rural employment toolbox: Tool for conducting a context analysis on decent rural employment at country level. Rome, FAO. Available at: <http://www.fao.org/3/a-av094e.pdf>

FAO, 2014b. Boite à outils pour l'emploi rural décent : définition appliquée de l'emploi rural décent. Rome, FAO. Disponible sur : <http://www.fao.org/3/a-av092f.pdf>

FAO, 2014c. Entrepreneurship Development Training Manual. Rome, FAO. Disponible sur: [https://www.dsw.org/uploads/tx\\_aedswpublication/ENTREPRENUERSHIP\\_TRAINING\\_MANUAL.pdf](https://www.dsw.org/uploads/tx_aedswpublication/ENTREPRENUERSHIP_TRAINING_MANUAL.pdf)

FAO, 2015. La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, protection sociale et agriculture : briser le cercle vicieux de la pauvreté rurale. Rome, FAO. Disponible sur: <http://www.fao.org/3/a-i4910f.pdf>.

FAO, 2016. Incorporating decent rural employment in the strategic planning for agricultural development: GUIDANCE MATERIAL #3. Rome, FAO. Available at: <http://www.fao.org/3/a-i5471e.pdf>

FAO. 2017a. Aquaculture development. 7. Aquaculture governance and sector development. FAO Technical Guidelines for Responsible Fisheries. No. 5. Suppl. 7. Rome, FAO. Available at: <http://www.fao.org/3/a-i7797e.pdf>

FAO. 2017b. Promoting productive employment and decent work in rural areas: E-learning Centre. Available at: <http://www.fao.org/elearning/#/elc/en/course/DRE>. Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau de la CEDEAO (DAERE), 2017, Cadre d'orientation stratégique à l'Horizon 2025. 44 pages.

HC3N, 2017. Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN). Niamey, Niger. 75 p.

HC3N, 2017. Système Nationale de Conseil Agricole (SNCA). Niamey, Niger. 49 p.

Hishamunda N., Poulain F. et Ridler N. 2011. Analyse prospective du développement de l'aquaculture. La méthode Delphi. FAO DOCUMENT TECHNIQUE SUR LES PÊCHES ET L'AQUACULTURE 521, Rome, Italie.

Hishamunda, N., Martone, E. & Menezes, A. 2017. Practical Training Manual on Commercial Aquaculture for Small- and Medium-scale Farmers. Module 2: The Economic Dimension of Commercial Aquaculture. Addis Ababa; Rome, FAO. Disponible sur: <http://www.fao.org/3/a-i7798e.pdf>.

IBRAHIMA., 2015. Écologie et exploitation de la faune ichtyologique de La mare de Lassouri, dans la région de Zinder au Niger. *Mémoire de Master Régional Professionnel en Monitoring des Ressources aquatiques et Aménagement des Pêches continentales (MoRAP), UNIVERSITE D'ABOMEY CALAVI (UAC), République du Bénin, 48p. + annexes.*

Lavrilleux Y., Mikolasek O. et Leschen W., 2008. Structures Associatives et Entreprises : rôles et opportunités en matière d'élaboration et de transferts de compétences dans le cadre du développement durable de l'aquaculture en Afrique Sub-Saharienne. Disponible sur <https://docplayer.fr/81897208-Ec-fp7-project-contract-number-sarnissa-sustainable-aquaculture-research-networks-in-sub-saharan-africa.html>

Lazard J., 2014. La diversité des piscicultures mondiales illustrée par les cas de la Chine et du Nigeria. Cah Agric, vol. 23, n8 1, janvier-février 2014, p.24-33.

ME/LCD, 2007. Stratégie de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture. PMEDP/FAO/DFID, Niamey, Niger. 49 p.

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, 2017a. FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (FISAN), Niamey, Niger, 75 p.

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, 2017b. SYSTEME NATIONAL DE CONSEIL AGRICOLE (SNCA). Niamey, Niger, 49p.

Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de la Lutta contre la Désertification, non daté. Etude de faisabilité des forages manuels – identification des zones potentiellement favorables. Niamey, Niger. 23 p.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification, 2007. Stratégie de développement de la pêche et de l'aquaculture. Niamey, Niger. 56p.

NIGER/MP/AT/DC, 2012. Note d'orientation pour l'élaboration de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI). MP/AT/DC, Niamey Niger.

NIGER/CEDEAO/NEPAD, 2009. Charte Nationale ECOWAP/PDDAA du Niger pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural (SDR), Niamey, Niger, 18 p.

OIT. 2008. Toolkit for Mainstreaming Employment and Decent Work: Country Level Application. Geneva, OIT. Disponible sur: [https://www.OIT.org/wcmssp5/groups/public/---dgreports/---exrel/documents/publication/wcms\\_172612.pdf](https://www.OIT.org/wcmssp5/groups/public/---dgreports/---exrel/documents/publication/wcms_172612.pdf)

OIT. 2013. Decent work indicators: Guidelines for producers and users of statistical and legal framework indicators, ILO manual, second version. Geneva, OIT. Disponible sur :[http://www.OIT.org/wcmssp5/groups/public/---dgreports/---intégration/documents/publication/wcms\\_229374.pdf](http://www.OIT.org/wcmssp5/groups/public/---dgreports/---intégration/documents/publication/wcms_229374.pdf)

OIT. 2016. KILM 17. Poverty, income distribution, employment by economic class and working poverty. In: Key Indicators of the Labour Market, Ninth edition. Geneva, OIT. Disponible sur: [https://www.OIT.org/wcmssp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/publication/wcms\\_422457.pdf](https://www.OIT.org/wcmssp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/publication/wcms_422457.pdf)

## ANNEXES

### Annexe 1 : Glossaire

NB. Le glossaire ne représente pas nécessairement la terminologie officielle de la FAO.

- **Agenda du travail décent** est une approche programmatique équilibrée et intégrée, élaborée par le OIT et approuvée par la communauté internationale, en vue de poursuivre les objectifs d'emploi plein et productif et du travail décent pour tous aux niveaux mondial, régional, national, sectoriel et local. Il est constitué de quatre volets, à savoir :
  - volet I (création d'emplois et développement de l'entreprise) ;
  - volet II (protection sociale) ;
  - volet III (normes et droits au travail);
  - volet IV (gouvernance et dialogue social) (FAO, 2016).
- **Aquaculture** consiste à la culture d'organismes aquatiques, y compris poissons, mollusques, crustacés et plantes aquatiques. Le terme « culture » implique une quelconque forme d'intervention dans le processus d'élevage en vue d'améliorer la production, telle que l'empeisonnement à intervalle régulier, l'alimentation, la protection contre les prédateurs, etc. La culture implique également la propriété individuelle ou juridique du stock en élevage. Du point de vue des statistiques, les organismes aquatiques récoltés par un individu ou une personne juridique les ayant eus en propriété tout au long de leur période d'élevage sont donc des produits de l'aquaculture. En revanche, les organismes aquatiques exploitables publiquement en tant que ressource de propriété commune, avec ou sans licences appropriées, sont à considérer comme des produits de la pêche (FAO Département des pêche, 1998).
- **Aquaculture commerciale** consiste à des opérations d'élevage d'organismes aquatiques visant à maximiser les profits ou les profits sont des revenus moins les charges. Les principes clés pour distinguer l'aquaculture commerciale de l'aquaculture non-commerciale sont la présence d'une production orientée vers le marché dans le premier et les moyens de paiement des facteurs de production adoptés, comme la main-d'œuvre. Les fermes non-commerciales comptent principalement sur la main-d'œuvre familiale, tandis que les fermes commerciales tendent à employer la main-d'œuvre salariée. Dans l'aquaculture commerciale, les techniques de production peuvent être intensives, semi-intensives ou extensives, industrielles ou artisanales ; les fermes aquacoles commerciales peuvent être petites, moyennes ou grandes. Par conséquent, l'aquaculture commerciale ne devrait pas être considérée comme synonyme de grandes entreprises ou de sociétés (Hishamunda, et al., 2017).
- **Aquaculture non-commerciale** implique l'achat d'intrants, principalement des semences et des aliments pour animaux, mais repose principalement sur la main-d'œuvre familiale et les ventes à la ferme des produits aquacoles. L'aquaculture non-commerciale se caractérise par le fait qu'elle est l'une des variétés d'entreprises composant le système aquacole. Il est entrepris pour diversifier la production,

améliorer l'utilisation des ressources et réduire les risques tels que les défaillances du marché (De San, 2013).

- **Chaîne de valeur** : Le concept chaîne de valeur dans son acception générale est un mode de gestion qui lie étroitement les partenaires dans une chaîne en particulier dans le but de répondre à un besoin précis du marché. C'est à la fois :
  - l'enchaînement des opérations depuis les intrants jusqu'à la consommation en passant par la production primaire, la transformation du produit, la commercialisation ;
  - un dispositif institutionnel qui assure la coordination entre l'ensemble des producteurs, industriels, prestataires de service, négociants et distributeurs d'un produit spécifique ;
  - un mode économique qui combine le choix d'un produit, des technologies appropriées avec l'organisation des acteurs et leur accès aux marchés.
- **Emploi rural décent** se réfère à toute activité, profession, travail, entreprise ou service effectué par des femmes et des hommes, des adultes et des jeunes, dans les zones rurales qui : (FAO, 2014a) :

1. respecte les normes fondamentales au travail telles que définies dans les conventions de l'OIT, et implique que :

- a) il n'y a pas de travail des enfants ;
- b) il n'y a pas de travail forcé ;
- c) il n'y a aucune discrimination au travail et
- d) la liberté d'association et le droit à la négociation collective sont garantis.

2. garantit un revenu de subsistance ;

3. offre un degré adéquat de stabilité et sécurité de l'emploi ;

4. adopte des mesures minimales de santé et sécurité au travail spécifiques du secteur ;

5. évite des heures de travail excessives et permet aux travailleurs de se reposer suffisamment et

6. promeut l'accès à la formation technique et professionnelle adaptée.

- **Entrepreneuriat** désigne le processus d'identification des opportunités sur le marché, les démarches pour obtenir les ressources nécessaires pour exploiter ces opportunités et en investissant les ressources pour exploiter les opportunités de gains à long terme. Cela implique de créer de la richesse en rassemblant les ressources de manière nouvelle pour démarrer et exploiter une entreprise; les processus par lesquels les individus prennent conscience de la propriété de l'entreprise, puis développent des idées et créent une entreprise; «l'art d'identifier des opportunités commerciales viables et de mobiliser des ressources pour transformer ces opportunités en une entreprise prospère grâce à la créativité, à l'innovation, à la prise de risques et à une imagination progressive» (FAO, 2014b).
- **Gouvernance de l'aquaculture** est l'ensemble des processus par lesquels une administration gère ses ressources en matière d'aquaculture, comment ses parties prenantes participent à la prise et à la mise en œuvre des décisions concernant le

secteur, comment le personnel gouvernemental doit rendre compte à la communauté aquacole et aux autres parties prenantes et comment le respect de l'état de droit est appliqué et respecté (FAO, 2017).

- **Gouvernement(s)** tel qu'utilisé dans ce document fait référence principalement aux ministères en charge respectivement de l'aquaculture, de l'agriculture, de la jeunesse, des ressources hydrauliques, de l'emploi et des autres ministères concernés.
- **Isohyète.** Une isohyète est sur une carte météorologique une ligne reliant des points d'égales quantités de précipitations tombées en une période déterminée
- **Jeunesse** peut être décrit comme le stade où une personne sort de sa dépendance (enfance) et devient autonome (âge adulte). L'Organisation des Nations Unies (ONU), pour assurer la cohérence statistique entre les régions, définit les jeunes comme les personnes âgées de 15 à 24 ans, sans préjudice des autres définitions des États membres. Toutes les statistiques des Nations Unies sur la jeunesse sont basées sur cette définition. Cependant, les définitions nationales et régionales peuvent différer. Dans la Charte africaine de la jeunesse, la jeunesse est définie comme toute personne âgée de 15 à 35 ans (FAO, 2016).
- **Plan d'actions** représente une feuille de route pour la mise en œuvre d'une stratégie, c'est-à-dire pour atteindre ses objectifs et mettre en œuvre des instruments de la stratégie. Il est limité dans le temps, contient des programmes et des activités spécifiques et détaille les ressources nécessaires pour les atteindre (FAO, 2008).
- **Planification** fait référence au processus à travers lequel les politiques sont élaborées et formulées, ainsi que les étapes requises pour améliorer ce processus (Brugère, et al., 2010).
- **Politique** consiste en une vision large du secteur, reflétant ses orientations, ses priorités et ses objectifs de développement à différents niveaux, y compris provincial, national, régional et international (FAO, 2008).
- **Population active occupée** comprend toutes les personnes en âge de travailler qui, pendant une brève période donnée, par exemple une semaine ou un jour, appartenaient aux catégories suivantes :
  - a) emploi salarié (que ce soit au travail ou avec un emploi mais pas au travail) ;
  - ou b) emploi à titre indépendant (que ce soit au travail ou avec une entreprise mais pas au travail).

L'absence temporaire du travail comprend des raisons telles que la maladie, le congé de maternité et parental, les vacances, la formation et les conflits du travail (OIT, 2013).

- **Population au chômage** comprend toutes les personnes en âge de travailler qui étaient
  - a) sans travail pendant la période de référence, c.-à-d. qui n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié ;
  - b) disponibles pour le travail, c'est-à-dire disponibles pour un emploi salarié ou non salarié durant la période de référence ; et
  - c) à la recherche d'un travail, c'est-à-dire qui avaient pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée pour chercher un emploi salarié ou non salarié.

Aux fins de la comparabilité internationale, la période de recherche d'emploi est souvent définie comme les quatre semaines précédentes, mais cela varie d'un pays à l'autre (OIT, 2013).

- **Population en âge de travailler** comprend toutes les personnes au-delà d'un seuil d'âge spécifié pour lequel une enquête sur l'activité économique est effectuée. Bien qu'il n'existe pas de norme internationale sur les limites d'âge, aux fins de la mesure statistique, la population en âge de travailler est généralement définie comme les personnes âgées de 15 ans et plus, mais cela varie d'un pays à l'autre (OIT, 2013).
- **Population sous-employées** liée au temps de travail et inclut toutes les personnes employées dont le temps de travail dans tous les emplois est « insuffisant par rapport aux situations alternatives d'emploi qu'elles souhaitent occuper et sont disponibles pour le faire ». Il existe trois critères dans la définition de sous-emploi lié au temps de travail :

(i) volonté de travailler des heures supplémentaires ; (ii) disponibilité pour travailler des heures supplémentaires ; et (iii) avoir travaillé (nombre total d'heures réellement travaillées) en dessous d'un seuil d'heures de travail.

Le seuil de temps de travail doit être déterminé au niveau national afin d'identifier ceux qui ont travaillé un nombre d'heures suffisant et d'intégrer l'aspect de la demande de main-d'œuvre dans l'indicateur (OIT, 2013).

- **Productivité du travail** représente le volume total de la production (mesuré en termes de produit intérieur brut [PIB]) produit par unité de travail (mesuré en termes de nombre de personnes occupées) au cours d'une période de référence donnée (OIT, 2013).
- **Protection sociale** consiste en un ensemble de mesures par lesquelles les pauvres bénéficient d'aides en espèces ou en nature ; les personnes vulnérables sont protégées des risques et les personnes marginalisées jouissent d'une meilleure situation sociale et d'une reconnaissance de leurs droits, l'objectif général étant de réduire la pauvreté et la vulnérabilité économique et sociale. La protection sociale comprend trois grands volets (FAO, 2015b) :

1. l'aide sociale : les programmes d'aide sociale consistent dans la prestation par l'État d'aides en espèces ou en nature, assorties ou non de conditions, ou dans des programmes de travaux publics.

2. l'assurance sociale : les programmes d'assurance sociale sont des programmes contributifs assurant une couverture au titre de certains risques ou situations ayant une incidence sur les conditions de vie ou les revenus des ménages.

3. les programmes visant le marché du travail : les programmes en rapport avec le marché du travail prévoient le versement d'allocations de chômage, le renforcement des compétences, l'amélioration de la productivité des travailleurs et l'insertion professionnelle.

- **Salaires minimum** bénéficie de la force de la loi et peut être défini comme le niveau le plus bas du taux de salaire autorisé, qui est exécutoire sous la menace de sanctions pénales ou d'autres sanctions appropriées. La Convention sur la fixation des salaires

minima de l'OIT (1970) considère que des systèmes de salaire minimum sont nécessaires pour protéger les salariés contre des salaires indûment bas. La Convention appelle à fixer des niveaux qui tiennent compte :

a) des besoins des travailleurs et de leurs familles, en tenant compte du niveau général des salaires dans le pays, du coût de la vie, des prestations de sécurité sociale et du niveau de vie relatif des autres groupes sociaux ; ainsi que

(b) des facteurs économiques, y compris les exigences du développement économique, les niveaux de productivité et l'opportunité d'atteindre et de maintenir un niveau d'emploi élevé (OIT, 2013).

- **Secteur privé** se réfère à deux groupes d'acteurs (De San, 2013) :

1. les investisseurs directs, y compris les producteurs, les prestataires de services et les partenaires, principalement les organisations de producteurs et

2. les organisations de la société civile.

- **Stratégie** représente une feuille de route pour la mise en œuvre d'une politique et contient des objectifs, des cibles et des instruments spécifiques pour résoudre les problèmes susceptibles de stimuler ou de nuire aux avantages comparatifs du secteur et d'entraver son développement (FAO, 2008).

- **Travail décent** se réfère au travail productif pour les femmes et les hommes dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine. Cela implique des opportunités de travail qui (OIT, 2008) :

- sont productives et offrent un revenu équitable ;

- assure la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale des travailleurs et de leurs familles ;

- offre des perspectives de développement personnel et encourage l'intégration sociale;

- donne aux personnes la liberté d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie ; et

- garantit l'égalité des chances et l'égalité de traitement pour tous.

- **Travailleurs pauvres** comprend les personnes : a) occupées et b) vivant dans des ménages dont le niveau de revenu ou de consommation est inférieur au seuil de pauvreté. L'OIT distingue entre: les travailleurs extrêmement pauvres (moins de 1,25 USD par jour); les travailleurs pauvres moyens (entre 1,25 et 2 USD par jour); les proches pauvres (entre 2 USD et 4 USD par jour); travailleurs de la classe moyenne en développement (travailleurs vivant dans des ménages dont la consommation par habitant se situe entre 4 et 13 USD par jour); et la classe moyenne et supérieure du monde développé (travailleurs vivant dans des ménages avec une consommation par habitant supérieure à 13 USD par jour) (OIT, 2016).

- **Zone Aquacole Exclusive** est définie ici comme une aire avec des caractéristiques particulières présentant des niveaux variés de potentiel aquacole. En Afrique de l'Ouest, la potentielle biophysique et socioéconomique de l'aquaculture n'est pas

uniforme, certaines zones ayant une grande capacité intrinsèque de croissance de l'aquaculture par rapport à d'autres. La cartographie de l'aptitude à l'aquaculture classe les zones en zones aquacoles à potentiel faible, moyen et élevé.

## Annexe 2 : Leçons tirées de la mise en œuvre du TCP

À la suite d'une première assistance technique de la FAO (TCP/NER/3502) pour promouvoir la pisciculture semi-intensive et intensive à travers l'approche fermier à fermier, le TCP/NER/3602 a été conclu pour promouvoir l'aquaculture commerciale à travers l'approche « fermier à fermier » au Niger.

Le premier TCP s'est déroulé de décembre 2015 à mars 2016. Il a eu pour résultats majeurs un état des lieux qualitatif et quantitatif mieux connu et des perspectives mieux définies de l'aquaculture dans 4 régions à potentiel aquacole que sont Niamey, Dosso, Tillabéri et Maradi. Ainsi on peut retenir que :

- (1) des initiatives endogènes privées d'aquaculture commerciale émergent et ont besoin d'accompagnement pour une évolution durable ;
- (2) des techniques de production innovantes en l'occurrence des bassins en béton et des bassins plastifiés en plus des étangs conventionnels sont utilisés avec toutefois des besoins d'amélioration ;
- (3) trois espèces de poisson en l'occurrence (Oreochromis niloticus communément appelée Tilapia ou carpe, Clarias gariepinus et Heterobranchus bidorsalis) sont élevées ;
- (4) les besoins des producteurs aquacoles sont mieux appréhendés, notamment la pertinence de l'approche fermier à fermier.

Ces acquis ont conduit logiquement à la formulation du deuxième CTP en réponse aux perspectives pour promouvoir l'aquaculture commerciale à travers l'approche fermier à fermier.

Il s'est agi pour ce programme (TCP/NER/3602) qui s'est déroulé de décembre 2016 à mars 2019, de lever les contraintes majeures au développement de l'aquaculture que sont la faible disponibilité de semences de qualité, la faible disponibilité d'aliment de qualité pour les poissons et le faible niveau des capacités techniques des acteurs pour l'aquaculture commerciale.

Les résultats atteints dans cette optique sont :

- la mise en place du dispositif de vulgarisation en mai 2017 ;
- deux ateliers de formation des aquaculteurs et des agents d'encadrement desdits aquaculteurs en juillet et novembre 2017 pour une durée de deux semaines chacun.
- deux voyages d'études au Bénin et au Nigéria au profit des acteurs de l'aquaculture.

- un atelier de partage des résultats des voyages d'étude au Benin et au Nigéria.

Au total 60 aquaculteurs et 15 agents de l'encadrement relevant de la Direction de la Pêche et de l'Aquaculture et des quatre Directions régionales de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable ont été formés (théorie et pratique) sur les thèmes suivants :

- L'approche fermier à fermier ;
- La typologie des techniques et des systèmes d'aquaculture ;
- Les principes généraux de l'aquaculture,
- La planification aquacole,
- La reproduction des poissons,
- Les principes généraux de la nutrition et de l'alimentation des poissons,
- La pratique de la reproduction assistée du poisson-chat ;
- La formulation et la fabrication des aliments ;
- Les pratiques d'alimentation des tilapias et des poissons-chats selon les stades de développement
- Les opérations d'écloserie du tilapia et les pratiques de transfert des alevins du tilapia

Le point focal du TCP/NER/3602 et six aquaculteurs ont bénéficié de deux voyages d'étude au Benin et au Nigéria, deux pays voisins du Niger qui ont une bonne expérience en aquaculture commerciale. Ces voyages ont été très utiles pour le renforcement des capacités des acteurs. Ils ont servi de formation pratique pour les bénéficiaires qui pourront répliquer les bonnes expériences. Le voyage d'étude au Nigeria a permis aux responsables des éclosiers de silures (*Clarias* et de *Heterobranchus*) de Sébéri et du Centre Komba (Niamey), l'aquaculteurs noyaux producteurs de silure de Maradi, un producteur de silures du quartier aéroport (Niamey) et au point focal du TCPNER3602 de découvrir l'expérience de ce pays en production d'alevins et de poissons marchand. Les participants au voyage d'étude au Nigéria ont visité un marché de poisson, deux boutiques d'intrants aquacoles, une usine de fabrication d'aliments poisson et dix fermes aquacoles.

Le voyage d'étude au Benin a permis aux aquaculteurs noyaux de Niamey et de Tillabéri et au point focal du TCP/NER/3602 de découvrir l'expérience de ce pays dans la promotion de l'aquaculture commerciale à travers l'approche "fermier à fermier ». Les participants au voyage d'études se sont inspirés de l'expérience du Projet de Vulgarisation de l'Aquaculture

Continentale en République du Bénin (PROVAC) qui a utilisé avec succès l'approche « fermier à fermier » dans la promotion de l'aquaculture commerciale. Ce projet a pour objectif d'augmenter le nombre de pisciculteurs dans les 7 départements du sud Bénin (Littoral, Atlantique, Plateau, Ouémé, Mono, Couffo, Zou). Il a procédé pour cela à la mise en œuvre d'actions ayant pour effet :

i) l'établissement de techniques d'aquaculture continentale, ii) la formation de pisciculteurs clés et de Spécialistes en production halieutique (SPH), iii) la formation de pisciculteurs ordinaires (approche « fermier à fermier ») et iv) la promotion de l'autonomie de gestion des pisciculteurs. Après des bons résultats de la première phase, le PROVAC a démarré une deuxième phase en 2017 qui couvre tout le Bénin.

Enfin l'accompagnement du Ministère pour l'élaboration d'une stratégie et un plan d'actions de mise en œuvre est un résultat du TCP/NER/3602.

**Les objectifs spécifiques de ces travaux sont de :**

- 1. Mettre les participants au même niveau de compréhension et de maîtrise des sujets afin de participer à la planification de la stratégie et du Plan d'actions,**
- 2. Dégager les consensus sur les points discutables,**
- 3. Dégager les orientations de façon participative.**

**L'aquaculture commerciale c'est quoi ?**

Elevage/culture d'organismes aquatiques pour maximiser les bénéfices dans un but commercial et ce dans le secteur privé.

L'aquaculture commerciale est ici comprise comme celle orientée par le marché/business (aquaculture entrepreneuriale, industrielle). Lorsque les productions sont exclusivement consacrées aux ventes on peut la distinguer clairement de celle non commerciale (rurale, familiale, subsidence,) dont les productions seraient exclusivement consacrées à la consommation. Mais dans la pratique, cette délimitation n'est pas toujours évidente car l'aquaculteur rural ne se prive pas de vendre son poisson et le commercial ne se prive pas d'en autoconsommer aux cas échéants. Une autre référence pour distinguer les 2 est l'origine des employés ; tandis que l'aquaculture non commerciale tend à employer les membres de la famille sans rémunération formelle, l'aquaculture commerciale compte sur recrutement d'employés salariés.

**Aquaculture commerciale** consiste dans les opérations d'élevage d'organismes aquatiques visant à maximiser les profits, ou les profits sont des revenus moins les charges. Les principes clés pour distinguer l'aquaculture commerciale de l'aquaculture non-commerciale sont la présence d'une production orientée vers le marché dans le premier et les moyens de paiement des facteurs de production adoptés, comme la main-d'œuvre. Les fermes non-commerciales comptent principalement sur la main-d'œuvre familiale, tandis que les fermes commerciales tendent à employer la main-d'œuvre salariée. Dans l'aquaculture commerciale, les techniques de production peuvent être intensives, semi-intensives ou extensives, industrielles ou artisanales ; les fermes aquacoles commerciales peuvent être petites, moyennes ou grandes. Par conséquent, l'aquaculture commerciale ne devrait pas être considérée comme synonyme de grandes entreprises ou de sociétés (Hishamunda, *et al.*, 2017).

**Caractériser si possible ce que vous prenez pour aquaculture commerciale et aquaculture non commerciale dans votre contexte.**

.....  
.....

**Pourquoi l'aquaculture commerciale ?**

1. Sa capacité à contribuer à la sécurité alimentaire,

- Directement par la **production d'aliments**,
- Indirectement par des **emplois pourvoyeurs de revenus** permettant d'acheter des aliments.

2. Sa capacité à (1) générer des **revenus pour l'Etat** via des taxes et des impôts, et (2) contribuer à la balance commerciale (exportations, importations).
3. Sa viabilité financière indépendamment des fonds publics.
4. Sa capacité à aider au **développement de l'aquaculture non commerciale** (= rurale, familiale subsistance).
5. Sa capacité à générer d'autres externalités positives :
  - En zones rurales, **des infrastructures, le développement local et la réduction de l'exode rural** ;
  - Stimuler la **recherche scientifique et le développement technologique**.
6. La forte dynamique mondiale, régionale et sous-régionale de l'aquaculture dans le commerce notamment.
7. Autres raisons à préciser y compris forces et opportunités

.....

.....

.....

**Lister les 3 premières raisons fondamentales pour le Niger de promouvoir l'aquaculture commerciale.**

.....

.....

.....

**Qu'est ce qui empêche l'aquaculture commerciale de se développer au Niger ?**

1. Un niveau d'investissement local et/ou étranger trop faible dans le secteur.
2. Le manque de législation spécifique favorable à l'aquaculture.
3. L'absence ou l'inaccessibilité des capitaux et/ou l'information /formation pour y accéder et/ou les intérêts bancaires trop élevés.
4. Des droits fonciers et des droits à l'eau mal ou non définis.
5. Connaissances insuffisantes des potentialités et des techniques et technologies appropriées pour l'exploitation de ces potentialités.
6. Faible disponibilité de service de formation et de vulgarisation adapté et efficace.
7. Insuffisance d'information sur le marché.
8. Absence ou faiblesse d'intégration macro à micro de l'aquaculture dans les aménagements agricoles.

Autres à préciser y compris Faiblesses/Menaces pour la promotion de l'aquaculture commerciale au Niger

.....  
.....  
.....

**Hiérarchisez les points, si possible selon qu'ils sont un 'tronc', une 'branche' ou une 'brindille' de 'l'arbre à problème' :**

.....  
.....  
.....

**Toutefois, l'aquaculture commerciale peut malheureusement constituer et/ou provoquer :**

1. Sources de soucis environnementaux.
2. Sources de distributions inéquitables de revenus (genre, éducation, position sociale, etc.).
3. Sources de conflits d'intérêts.
4. Sources de conflits liés aux ressources terre (foncier) et eau notamment.

Citez autres inconvénients de l'aquaculture commerciale pour le Niger

.....  
.....  
.....

**Hiérarchisez ces points selon l'importance de la menace :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Alors que faire pour notamment attirer des investisseurs nationaux et internationaux dans l'aquaculture commerciale au Niger ?**

Propositions (non hiérarchisées)

1. Reconnaître à tous les niveaux que l'investissement privé est source de développement économique.
2. Assurer la bonne gouvernance et la stabilité politique et une autorité institutionnelle unique et efficace pour l'aquaculture commerciale (agence nationale de promotion de l'aquaculture commerciale ?) ; bannir notamment la corruption et le favoritisme
3. Assurer une politique de croissance macroéconomique.
4. Assurer une sécurité foncière (terre et eau notamment) et assurer les droits de propriété privée.
5. S'ouvrir au marché international.
6. Assurer des exemptions de taxes à l'importation des équipements et intrants aquacoles et/ou procéder à des moratoires aux cas échéants.
7. Faciliter les accès aux crédits.
8. Faciliter la promotion des (5 ?) premières grandes fermes privées.
9. Faciliter des coopératives/associations d'entrepreneurs aquacoles.
10. Assurer une législation et une réglementation favorables à l'aquaculture.
11. Assurer des procédures réglementaires transparentes, simples et pro-développement aquacole.
12. Assurer une évaluation environnementale stratégique.
13. Assurer une planification stratégique efficace.
14. Promouvoir la chaîne de valeur du poisson d'aquaculture.
15. Cartographier les potentialités pour le développement de l'aquaculture.
16. Assurer un renforcement de capacités des acteurs.

Lister autres idées pour promouvoir l'aquaculture commerciale au Niger

.....  
.....  
.....

Hiérarchisez les idées, si possible.

.....  
.....  
.....  
.....

.....  
.....

**Après avoir traité les points ci-dessus, qu'est ce qui se dégage comme :**

**1. Vision d'une stratégie de développement de l'aquaculture au Niger ?**

La vision donne une vue d'ensemble des résultats envisagés de la stratégie. La déclaration de la vision devrait répondre à la question : qu'est-ce que la stratégie veut réaliser ?

Ex. Vision de la FAO pour la pêche et l'aquaculture :

'Un monde dans lequel l'utilisation responsable et durable des ressources halieutiques et aquacoles apporte une contribution appréciable au bien-être, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté des populations humaines'

Vision d'une stratégie de développement de l'aquaculture au Niger :

.....  
.....  
.....  
.....

**2. Mission d'une stratégie de développement de l'aquaculture au Niger ?**

La mission donne une déclaration générale sur la manière dont la vision stratégique sera réalisée. La déclaration de la mission devrait répondre à la question suivante : quelle est la portée de la stratégie ?

Ex. Mission de la FAO pour la pêche et l'aquaculture :

'Renforcer la gouvernance mondiale, les capacités de gestion et les capacités techniques des Membres et conduire les efforts visant à créer un consensus pour améliorer la conservation et l'utilisation des ressources aquatiques.'

Mission d'une stratégie de développement de l'aquaculture au Niger :

.....  
.....  
.....  
.....

**3. Objectifs stratégiques**

Cette partie contient les objectifs stratégiques pour répondre aux besoins en fonction du contexte politique, du cadre physique et socioéconomique, de l'état de l'aquaculture ».

NB. Ces objectifs stratégiques pourront constituer les composantes du plan d'action.

Par exemple, si l'objectif global de la stratégie est de « promouvoir le développement d'une aquaculture durable dans le pays afin de contribuer à la sécurité alimentaire et à la création

d'emplois décents pour les jeunes du pays », alors on peut en décliner les objectifs stratégiques suivants :

1. Assurer les conditions juridiques, réglementaires, institutionnelles et fiscales attractives pour des investissements dans le sous-secteur de l'aquaculture et de sa chaîne de valeur au Niger ;
2. Renforcer les facteurs de productions aquacoles ;
3. Promouvoir les chaînes de valeurs du poisson d'aquaculture ;
4. Développer le capital humain

Listez les objectifs stratégiques selon vous

.....

.....

.....

.....

.....

.....

#### 4. Axes / priorités stratégiques

Afin d'atteindre les objectifs stratégiques, il est essentiel de relever les défis qui empêchent la promotion de l'aquaculture commerciale et la création d'emplois décents pour les jeunes dans le secteur de l'aquaculture et les chaînes de valeur connexes au niveau national.

Pour chaque axe / priorité stratégique, l'objectif, les éléments clés et les responsabilités du secteur public et du secteur privé doivent être identifiés.

Se préparer pour remplir le tableau suivant en travaux d'atelier en fonction des objectifs valides.

Objectifs stratégiques	Éléments/Interventions	Rôle	
		Acteurs Publics	Acteurs privés
Objectif stratégique 1	Élément d'intervention 1		
	Élément d'intervention 2		
	Élément d'intervention n		
Objectif stratégique 2	Élément d'intervention 1		
	Élément d'intervention 2		
	Élément d'intervention n		
Objectif	Élément d'intervention 1		

stratégique 3	Elément d'intervention 2
	Elément d'intervention n
Objectif stratégique n	Elément d'intervention 1
	Elément d'intervention 2
	Elément d'intervention n

#### Annexe 4 : Détail des défis découlant du diagnostic

Le tableau ci-dessous énumère les défis découlant du diagnostic du contexte courant et des perspectives de l'aquaculture et les chaînes de valeur relatives au Niger. Ils ont été regroupés selon les objectifs stratégiques.

NB. De simples activités à mener ont paru, selon des acteurs, comme des défis à lever nécessairement pour le développement de l'aquaculture au Niger. Elles ont donc été également mentionnées comme tels.

Tableau 7 : Les détails des défis découlant du diagnostic

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Défis</b>
Assurer les conditions juridiques, réglementaires, institutionnelles et fiscales attractives pour des investissements nationaux et étrangers dans l'aquaculture commerciale et les chaînes de valeur relatives au Niger	Assurer la stabilité politique, la bonne gouvernance, la stabilisation des politiques structurelles macro-économiques et de meilleures et réelles motivations pour attirer les capitaux /investissements étrangers dans le secteur de l'aquaculture
	Reconnaître à tous les niveaux que l'investissement privé y compris étranger est source et moteur de développement économique
	Évaluer l'importance potentielle de l'aquaculture dans l'économie nationale ainsi que les enjeux sociaux et recommander au Gouvernement de contacter des institutions financières à ce sujet
	Elaborer et appliquer des lois et des réglementations foncières et des droits à l'eau favorables et sécurisants pour les investisseurs aquacoles privés.
	Mobiliser les finances et développer le partenariat pour le développement de l'aquaculture commerciale
	Établir une agence responsable pour la promotion de l'aquaculture commerciale avec un conseil d'administration interinstitutionnel.
	Mener des politiques claires et transparentes exemptes de corruption dans les contrats/transactions, etc.
	Mettre à profit la volonté politique démontrée à travers une réduction du rôle du Gouvernement dans la production, la fourniture et la distribution des intrants et à travers le financement public équitable des activités et des entreprises aquacoles privées pour attirer l'aide internationale vers le secteur

Objectif	Défis
	Améliorer les procédures réglementaires afin que les investisseurs rencontrent moins d'obstacles et moins de temps morts (par exemple, guichets uniques, une seule institution responsable)
	Assurer des procédures réglementaires transparentes, simples et pro-développement aquacole
	Organiser des ateliers de travail sur la viabilité technique et économique des investissements dans le secteur aquacole
	Assurer des exemptions de taxes à l'importation des équipements et intrants aquacoles et/ou procéder à des moratoires aux cas échéants
	Tenir davantage compte des spécificités de l'aquaculture commerciale dans les approches du SNCA et du FISAN (par exemple, que l'entrepreneur aquacole muni d'un plan d'affaires valide soit éligible)
	Prévenir les détournements de fonds publics, la corruption, le favoritisme et la monopolisation de l'aquaculture commerciale
	Eviter les subventions directes d'intrants aux producteurs avec des fonds publics
	Exploiter les opportunités offertes par la mise en œuvre du FISAN et de la SNFI
	Vulgariser la documentation illustrant l'importance de l'aquaculture pour la création de revenus et la sécurité alimentaire
	Réduire les risques liés à l'aquaculture commerciale en améliorant la disponibilité et la qualité des semences et des aliments et en divulguant des informations techniques fiables sur ces questions
	Établir un plan d'incitation pour attirer des investissements étrangers.
	Encourager la mise en place des coopératives d'entrepreneurs pour faciliter l'accès aux emprunts
	Mettre en place des fonds de garanti permettant aux entrepreneurs aquacoles disposant de plans d'affaire crédibles d'accéder aux crédits à des taux d'intérêt spécifiquement allégés.
	Mener une communication qui rassure tout le monde que les échecs passés dans l'aquaculture ne se répèteront pas
	Sécuriser les investisseurs et les investissements face au terrorisme, aux vols et aux vandalismes.
	Mener une évaluation environnementale stratégique pour alléger et réduire les couts des EIE et des NIE aux cas échéants pour

<b>Objectif</b>	<b>Défis</b>
	toute entreprise d'aquaculture et les chaînes de valeur relative
	Mettre en place un dispositif de prévention des conflits liés à l'aquaculture
Renforcer les facteurs physiques et organisationnels de production aquacoles	Réaliser des évaluations et des cartographies des ressources aquacoles du Niger en relation avec les systèmes et technologies y compris ceux innovants applicables et leurs économies
	Promouvoir la gestion concertée des ressources transfrontalières partagées.
	Promouvoir des mesures de mitigation et d'adaptation au changement climatique
	Développer des systèmes/techniques aquacoles adaptés au contexte hydro climatique du Niger (Desert Aquaculture Approach) tels que le MUSE (Multiple Usage des Service de l'Eau) et le SHAVES (Systèmes Horti-Aquacoles de Valorisation des Eaux Souterraines)
	Encourager l'élevage d'autres espèces aquatiques en plus du tilapia et du poisson-chat
	Etudier la faisabilité de l'affectation de terres agricoles en sites aquacoles aux cas où ceci est socioéconomiquement pertinent
	Promouvoir les intégrations macro à micro de l'aquaculture aux systèmes d'irrigation
	Etablir des Zones Aquacoles Exclusives sécurisées et des mécanismes d'accès basés sur la pertinence économique et sociales (emplois) des entreprises candidates.
	Développer des techniques de prévention et d'atténuation des pollutions et des ensablements des sites aquacoles
	Développer et capitaliser des bonnes pratiques d'adaptation aux effets du changement climatique
	Réaliser des aménagements aquacoles des zones péri-fluviales et lacustres
	Développer des systèmes intensifs de production
	Encourager et faciliter les investissements du secteur privé dans le secteur de la production d'aliments pour poissons comme activité commerciale
	Encourager les producteurs d'aliments pour volailles et autres animaux à produire également des aliments pour poisson

Objectif	Défis
	Encourager les Investisseurs du secteur public/privé dans la recherche de formules économiques
	Considérer les possibilités et opportunités pour l'établissement de filiales régionales et/ou sous-régionales de compagnies multinationales productrices d'aliments pour poissons
	Appuyer et faciliter la recherche et la production locale de matières premières/ingrédients d'aliments poissons
	Former des coopératives pour produire les aliments et les producteurs d'aliments pour animaux à diversifier leur production
	Inciter et appuyer des industries productrices d'aliments
	Soutenir un projet pilote pour la production d'aliments pour poissons avec les ingrédients locaux disponibles et compétitifs
	Développer et former les opérateurs d'écloseries en matière de gestion et d'amélioration des stocks de géniteurs
	Lancer des unités pilotes privées rentables de production de naissain et les répliquer dans d'autres régions du pays
	Encourager et appuyer les opérateurs d'écloseries privées en leur offrant des incitations et l'assistance technique
	Relancer les investissements dans les secteurs public et privé pour la recherche sur la production de naissain
	Mettre en place des systèmes d'assurance de la qualité du naissain contrôlés par les chercheurs en collaboration avec organisations de producteurs et mis en vigueur par les agences publiques
	Soutenir et faciliter la recherche en matière d'élevage piscicole
	Privatiser les écloseries publiques là où cela n'a pas encore été fait
	Développer et disséminer des modèles économiques pour les écloseries commercialement viables pour aider la production de naissain à devenir une activité commerciale
	Encourager la spécialisation dans la production privée de naissain
	Disséminer l'information sur la disponibilité de naissain (à travers l'internet par exemple)
	Renforcer la collaboration régionale en matière de semences améliorées

Objectif	Défis
Promouvoir les chaînes de valeurs du poisson d'aquaculture	Définir et évaluer les chaînes de valeur relative au poisson d'aquaculture nationale
	Développer une communication sur le marché du poisson
	Développer une communication à l'endroit des consommateurs en faveur du poisson d'aquaculture produit localement
	Aider les entrepreneurs à élaborer correctement leurs plans d'entreprise pour convaincre les prêteurs
	Actualiser et vulgariser à l'intention des entrepreneurs de l'aquaculture et de la chaîne de valeur un guide d'accès aux divers fonds tels que le FISAN, le FAFPA, le FIRCA
	Développer les infrastructures physiques pour la production et la commercialisation telles que les routes, l'électrification rurale le digues anti-inondations
	Concevoir des programmes spécifiques adressés aux femmes pour les impliquer aussi bien dans la production que dans les autres maillons de la chaîne de valeur du poisson d'aquaculture
	Ouvrir et rationaliser les opportunités de marché sous-régionales et intra régionales
	Aider les entrepreneurs à développer des stratégies efficaces de marketing
	Développer la capacité des producteurs à transformer, emmagasiner et vendre à travers les organisations de producteurs
	Accentuer le contrôle sanitaire des importations des produits aquacoles
	Introduire des contrats d'élevage par le biais des transformateurs et exportateurs de poisson (négociants)
Réaliser des études fiables de marché pour informer les investisseurs sur la chaîne de valeur du poisson d'aquaculture	
Développer le capital humain dans l'aquaculture et ses chaînes de valeur	Évaluer les besoins (nature, cibles et approche) de renforcement de capacités
	Assurer une intégration harmonieuse et synergique dans la SNCA (Stratégie National de Conseil Agricole)
	Identifier les cibles pertinentes et élaborer un programme de renforcement de capacités de jeunes filles pour l'aquaculture entrepreneuriale
	Implémenter un programme d'accompagnement aux jeunes filles entrepreneures aquacoles

Objectif	Défis
	Établir des contrats d'objectifs avec l'INRAN sur l'aquaculture
	Entreprenre des réformes de l'administration civile pour assurer de meilleures conditions de travail au personnel qualifié en aquaculture en encourageant également le personnel compétent à devenir eux-mêmes des producteurs
	Promouvoir l'approche FTF / Encourager des activités « mère-fille » par les petits exploitants de manière qu'ils puissent accéder à la technologie, la commercialisation, etc., des plus grandes fermes (l'accès aux emprunts est plus facile pour les grandes fermes)
	Faciliter la promotion des premières grandes fermes privées
	Faciliter la dynamique des coopératives/associations d'entrepreneurs aquacoles.
	Identifier les thématiques de recherche répondant aux besoins des entrepreneurs et soutenir des programmes de recherche appliquée sur ces thématiques
	Exploiter les opportunités offertes par la mise en œuvre du SNCA
	Former/aider les producteurs potentiels à réaliser de bonnes études de faisabilité et à élaborer des bons plans d'affaires
	Mener des formations dans le secteur public, les institutions de développement et les organisations de producteurs
	Appuyer l'effort de sensibilisation des gestionnaires à travers la formation et des visites d'étude et de fermes de démonstration sélectionnées
	Former des jeunes diplômés avec privilège aux jeunes filles et les appuyer à constituer des entreprises privées de services aquacoles (construction/fabrication d'infrastructure et d'équipements, études de faisabilité et élaboration de plans d'affaire, Transport/distribution d'intrants aquacoles, formation, vulgarisation, etc.)
	Former des producteurs sélectionnés à la production de semences et d'aliments de bonne qualité, et à la gestion efficace d'écloseries et de fabriques d'aliments et suivre les performances de leurs fermes
	Aménager des programmes de formation sur le terrain à l'intention des producteurs sur lutte contre les menaces pour la production
	Faire profiter les producteurs, les fonctionnaires des services de vulgarisation et les manutentionnaires du poisson des informations de l'Analyse des risques – points critiques pour leur maîtrise (HACCP)

Objectif	Défis
	Décentraliser les services de vulgarisation aux niveaux locaux par l'intermédiaire des ONG, des producteurs et du secteur privé
	Améliorer la coordination inter-organisationnelle y compris avec les ONG
	Inclure des cours de vulgarisation de l'aquaculture dans les programmes de formations agricoles
	Améliorer les budgets pour les services de vulgarisation
	Adhérer aux réseaux sous-régionaux pour échange des résultats des recherches scientifiques et techniques
	Soutenir et intensifier des échanges d'informations sud-sud, des visites d'étude et des collaborations dans le domaine de la recherche
	Soutenir/ encourager la publication les résultats pertinents de la recherche et des conclusions techniques
	Créer et exploiter des bases de données des producteurs
	Former un plus grand nombre d'employés des services de vulgarisation
	Améliorer les salaires des employés des services de vulgarisation
	Fournir du matériel de formation et de recherche adéquats
	Décentraliser les systèmes de vulgarisation, en s'assurant la participation de toutes les parties prenantes au processus afin qu'elles puissent suggérer les meilleures manières de procéder (à la vulgarisation)
	Mettre sur pied des centres de démonstration dans des fermes privées
	Soutenir la recherche participative (approche de partenariat producteur-chercheur) et vérification à la ferme des résultats de la recherche
	Développer des systèmes (base de données) pour répondre aux demandes et à la distribution de l'information
	Développer des manuels sur la vulgarisation de l'aquaculture facilement assimilables par les producteurs
	Favoriser les visites d'échange entre les producteurs dans la région (réseau)

<b>Objectif</b>	<b>Défis</b>
	Renforcer la capacité des chercheurs en matière de recherche aquacole.

